



Rapport
annuel

20
20

Solidarité
Responsabilité
Courage



NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

- Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, les symboles M et G sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, 22 M\$ se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 3 G\$ » se lit « trois milliards de dollars ».
- Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

© UNI est une marque déposée utilisée sous licence au Canada par Caisse populaire acadienne Itée.

SIÈGE SOCIAL

295, boulevard Saint-Pierre Ouest
Case postale 5554
Caraquet NB E1W 1B7

Table des matières

05 En bref

08 Message du chef de la direction

➤ Réalisations 2020

16 Nos priorités se concrétisent

19 Simplifier la connectivité

22 Empreinte communautaire

25 Accélérer la transformation avec les employés

31 Rapport de gestion

63 États financiers consolidés





En bref

UNI Coopération financière est une coopérative financière qui vise à la prospérité durable d'UNI et de ses membres. Depuis bientôt 85 ans, UNI contribue à la stabilité économique des communautés où elle est implantée. Par sa vocation coopérative, elle encourage et favorise la participation citoyenne dans un monde en changement.



155 000
membres et clients



900
employés

43 points de services et bureaux



RÉSULTATS FINANCIERS

Un actif de

4,8 G\$

en hausse de 8%



Des excédents de

23,5 M\$

en hausse de 11,1%



Des revenus d'exploitation de

221,4 M\$

en hausse de 4,8%



EMPREINTE COMMUNAUTAIRE

Investir dans des initiatives et des causes qui bâtissent et bonifient la prospérité et la vitalité locales.



1,6 M\$

en dons, commandites et bourses d'études



36 membres siégeant au sein des **3 comités** coopératifs régionaux

Sens de nos actions

Notre raison d'être nous définit et donne un sens à nos actions.

UNI ensemble pour la prospérité durable d'UNI et de ses membres



Nos valeurs d'engagement sont des phares qui nous guident dans la réalisation de notre raison d'être.

- **Solidarité**
- **Responsabilité**
- **Courage**

Chez UNI,

- La **Solidarité**, c'est d'être UNI face à une cause commune
- La **Responsabilité**, c'est d'agir en leader et d'assumer une décision, même lorsqu'elle est difficile
- Le **Courage**, c'est d'aller contre la facilité

Solidement ancrée sur son territoire

uni

Assist^{MC}

}

uni.ca/fr/uniassist

DES SERVICES NUMÉRIQUES ET MOBILES DISPONIBLES EN TOUT TEMPS.



SERVICES EN LIGNE

Me connecter

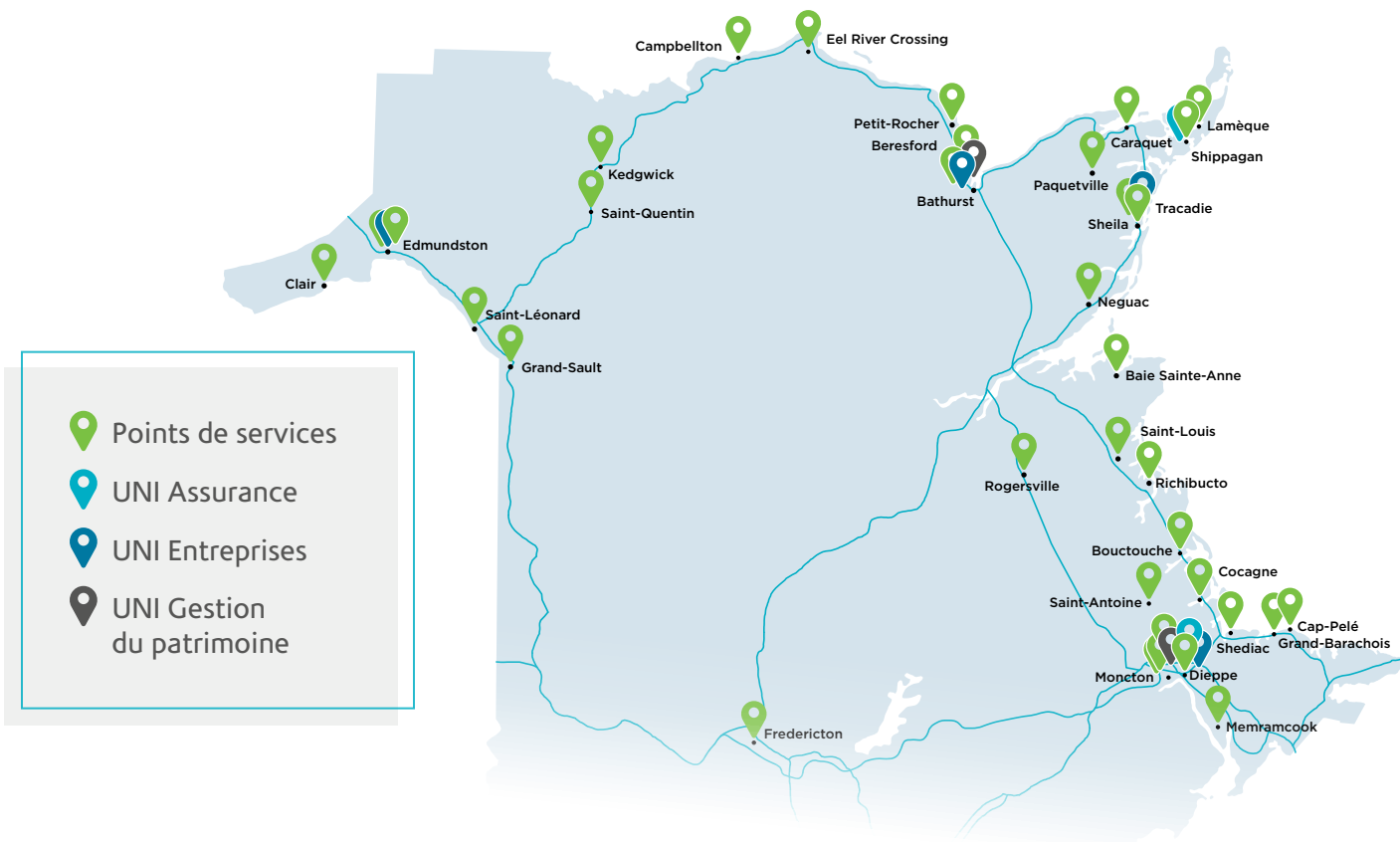
🕒 En tout temps



CENTRE CONTACT CLIENT

1 888 359-1357

🕒 Lundi au vendredi | 9 h à 17 h



Retrouvez-nous aussi

 facebook.com/unicooperation

 instagram.com/unicooperation

 linkedin.com/company/uni-cooperation-financiere

 twitter.com/UNICOOPERATION

 youtube.com/caissespopulaires



Robert Moreau,
chef de la direction

Message du chef de la direction

CHERS MEMBRES ET CLIENTS,

La dernière année fut tout sauf ordinaire. Alors que le monde entier a été happé par la pandémie, UNI a su rapidement démontrer son leadership comme service essentiel. La solidarité, la responsabilité et le courage ont été démontrés par nos employés qui ont su mettre en place des solutions innovantes et sécuritaires au service de nos membres et clients. Malgré la tourmente, je dois dire que je suis très fier des réalisations de notre personnel et des excellents résultats financiers de 2020.

Devenir différent, rester près

C'est en 2020 que la nouvelle raison d'être et les valeurs d'engagement ont été dévoilées aux employés qui ont reçu une première formation pour en saisir la portée et surtout pour faciliter la migration culturelle. *UNI ENSEMBLE pour la prospérité durable d'UNI* et de ses membres exprime la raison fondamentale d'être d'UNI, le sens précis de nos actions, de notre finalité.

Inspiré du choix de nos employés, les valeurs de solidarité, de responsabilité et de courage nourrissent l'engagement de ceux-ci et nous guident dans nos décisions et nos actions. Cette nouvelle éthique et ses valeurs permettront à UNI de durer, j'en suis convaincu.

Un alignement stratégique pertinent

Tandis que plusieurs entreprises ont été forcées de revoir leur plan stratégique, le nôtre est encore pertinent et bien aligné, nous avons d'ailleurs accéléré quelques projets. En 2020, UNI a fait l'acquisition d'un portefeuille de fonds communs de placement de 150 M\$. Avec cette transaction, les actifs sous gestion se chiffrent maintenant à 897 M\$. Toujours à l'affut d'occasions d'affaires pouvant bénéficier aux membres et clients, cette importante transaction a été conclue avec la ferme volonté de se positionner favorablement dans la gestion du patrimoine au Nouveau-Brunswick. Alignée à notre plan stratégique, nous poursuivons notre modernisation en saisissant les opportunités de marchés en forte croissance. Notre partenaire Patrimoine Aviso nous a d'ailleurs souligné qu'UNI était numéro un dans la croissance des actifs parmi leur clientèle canadienne en 2020.

Nous avons élargi notre portefeuille de solutions de placement favorisant une économie responsable et durable. Nos conseillers et conseillères sont tous certifiés comme spécialistes en investissement responsable de l'Association pour l'investissement responsable du Canada.

Le tout nouveau point de services de Petit-Rocher est ouvert depuis l'automne. Cet espace a été imaginé afin d'y tester de nouvelles approches, y instaurer de nouveaux réflexes relationnels et surtout, imaginer la caisse de demain. Tout a été pensé afin de nous ramener au cœur de notre métier : le service-conseil personnalisé, simplifié et humain. Je salue les efforts de l'équipe de Petit-Rocher et de tous ceux impliqués dans la réalisation de ce nouvel espace. Passé et futur se rencontrent, car c'est à Petit-Rocher qu'a été implantée la première caisse populaire en 1936.

Être agile et bienveillant en pleine crise mondiale

On peut dire que 2020 a été une année d'apprentissage accéléré. Une année où il nous a fallu encore nous relever les manches, réviser ce que nous faisons de mieux pour s'adapter et se réinventer.

Dès mars, nous sécurisons nos lieux d'affaires conformément aux exigences de la santé publique et près de 250 des employés ont fait la transition vers le télétravail. Ces mesures de sécurité, bien qu'essentielles pour la santé de tous, exigent beaucoup d'adaptabilité de la part des employés, ainsi que de la part de la clientèle.

Plusieurs de nos projets numériques ont aussi été implantés en mode accéléré afin de soutenir nos membres et clients en toute sécurité. Nous pouvons dorénavant les rencontrer en mode virtuel et ils peuvent signer électroniquement leurs documents. Des conseillers et des conseillères hypothécaires entièrement mobiles et autonomes vont maintenant à leur rencontre où et quand ils le désirent. Reconnaisant les défis financiers liés à la pandémie, pour les personnes comme pour les entrepreneurs, nous avons simplifié l'accès aux reports de paiement ainsi qu'aux différents programmes offerts par le gouvernement.



Il nous a semblé capital d'aller au-devant de milliers de nos membres et clients en situation vulnérable et de communiquer avec eux pour les soutenir dans leurs transactions quotidiennes, leur évitant de se déplacer inutilement. Un centre d'appel rehaussé a été mis sur pied afin de guider la clientèle dans le traitement des transactions courantes.



De plus, nos employés et leur famille ont dorénavant à leur disposition une clinique médicale virtuelle grâce à UNI Télésanté. En effet, nous trouvons essentiel qu'ils aient accès à des professionnels de la santé par le mobile, surtout en temps de pandémie.

Des résultats financiers exceptionnels

Je tire aussi une grande fierté de nos excellents résultats financiers, car nos choix et nos décisions visent à permettre aux membres et clients de bénéficier à la fois de services financiers performants, mais également d'être propriétaire d'une coopérative financière solide, responsable et engagée.

Les actifs d'UNI ont atteint le cap des 4,8 G\$, soit une hausse de 8 % comparé à 2019. Les résultats financiers ont connu une nette progression en 2020. En effet, les excédents avant autres éléments au 31 décembre 2020 se sont établis à 23,46 M\$ représentant une augmentation de 2,34 M\$ comparativement à 2019.

La progression de ces résultats démontre que nos efforts soutenus apportent des retombées tangibles. Cette solidité financière nous permet de poursuivre nos investissements dans l'acquisition et la formation de talents, dans l'amélioration de l'expérience du membre et du client, de continuer la transformation numérique et maintenir notre développement des affaires.

Célébrer et encourager les entrepreneurs d'ici

L'automne dernier, nous sommes allés à la rencontre de quelques entrepreneurs du Nouveau-Brunswick pour entendre leurs témoignages. C'était tellement inspirant de les écouter; ils ont su faire preuve de beaucoup de détermination et de débrouillardise, pour assurer la survie et la prospérité de leur entreprise. Nommés *L'art du pivot*, ces témoignages sur leur résilience ont connu un bel engouement sur les réseaux sociaux.

Être un entrepreneur nécessite courage, persévérance et résilience face à l'incertitude. J'ai la ferme conviction que grâce à leur capacité de voir loin, de ne rien tenir pour acquis et de leur courage; ils continueront à adapter leurs modèles d'affaires pour la relance économique de la province. Les accompagner est un privilège.



Une intention de reconnaissance aux employés s'est avérée un franc succès, alors que plus de 328 800 \$ ont été injectés dans des entreprises locales en deux mois seulement. Grâce à l'initiative *100 % ici : UNI ensemble pour la prospérité locale*, nous avons offert à nos employés de rembourser, jusqu'à concurrence de 500 \$, leurs achats faits chez les entreprises locales en décembre 2020 et janvier 2021. Imaginez notre force de frappe collective si chacun d'entre nous achetait localement tout au long de l'année.

Soutenir la prospérité et la vitalité de nos communautés

UNI est un levier important et contribue activement à l'écosystème du développement économique du Nouveau-Brunswick. Ce sont 1,6 M\$ qui ont été remis en dons, commandites et bourses d'études.

UNI a lancé en 2020, le concours *Voilà! : Des projets qui vous ressemblent* où les organismes et les citoyens engagés ont été invités à soumettre des projets porteurs de changement, durables et contribuant au mieux-être de la collectivité. Ce sont les membres d'UNI qui ont voté et 300 000 \$ a ainsi été réparti entre 15 organismes de partout dans la province.

Je souligne le changement de vocation du bâtiment de l'ancien point de services à Inkerman qui deviendra une coopérative de soins de santé communautaire. Voici une belle mobilisation citoyenne, je me réjouis de voir un regroupement coopératif prendre le relais et offrir un service en santé communautaire. Nous avons transféré le bâtiment d'une valeur de 200 000 \$ à la nouvelle coopérative afin qu'elle puisse atteindre sa mission communautaire.

À la fin de l'année, UNI a remis 102 000 \$ aux banques alimentaires et aux centres pour victimes de violence sur le territoire qu'elle dessert leur permettant ainsi de poursuivre leur mission d'aide auprès des personnes dans le besoin. Nous jugeons essentiel de soutenir ces organismes, car les effets de la pandémie leur ont occasionné plusieurs défis dont, entre autres, un manque criant de ressources financières.

UNI ensemble

En terminant, je tiens à témoigner ma profonde gratitude à chaque membre du conseil d'administration pour leur appui et leur confiance dans cette période inédite de transformation à la fois mondiale et organisationnelle.

Je souligne aussi l'importance de notre personnel qui démontre jour après jour un engagement sans faille. Grâce à lui, grâce à sa mobilisation et à son enthousiasme devant les défis, nous réussissons à nous renouveler pour demeurer pertinents.

Je tiens à remercier vivement nos membres et clients pour la confiance qu'ils nous témoignent. Nous sommes honorés de les accompagner dans leurs projets de vie.

UNI est définitivement tournée vers l'avenir et c'est le sens aigu des responsabilités et le courage d'agir qui portent nos actions.

UNI, ensemble pour la prospérité durable.

Robert Moreau

ROBERT MOREAU



Réalisations 2020





Les actions annuelles prévues du plan stratégique triennal ont été réalisées avec efficacité. Malgré la pandémie mondiale, les priorités stratégiques demeurent pertinentes et certaines initiatives ont même été accélérées afin d'accompagner les membres et les clients durant cette période inédite.



Nos objectifs • Nos stratégies pour atteindre nos ambitions

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET ÉVOLUTION DE NOTRE OFFRE

1

Adapter notre offre et accroître notre rentabilité

Développer notre offre numérique

Attirer et fidéliser notre clientèle jeunesse

Revoir notre modèle de gestion du patrimoine

Faciliter la prise de décision par des données d'affaires fiables

Poursuivre le développement de nos filiales

Développer des partenariats externes stratégiques

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET ÉVOLUTION DES CANAUX D'INTERACTION AVEC LES MEMBRES ET CLIENTS

2

Être plus performant pour pouvoir encore mieux interagir avec nos membres et clients

Améliorer et simplifier nos opérations pour apporter une plus grande valeur à nos membres et clients

Revoir nos parcours clients afin de capitaliser sur nos leviers d'attraction et de fidélisation

Bénéficier de l'intelligence d'affaires pour mieux comprendre nos membres et clients et orienter nos efforts

Faire évoluer nos modes d'interactions avec nos membres et clients

DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET ÉVOLUTION CULTURELLE

3

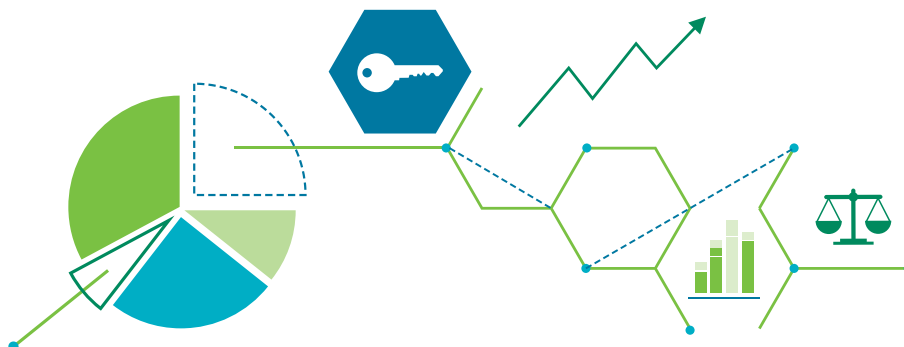
Développer nos talents et créer et maintenir un milieu de travail valorisant

Renforcer le sentiment d'appartenance et l'impact dans nos communautés

Miser sur une expérience-employé favorisant l'engagement et la mobilisation, en lien avec nos parcours client souhaités

Assurer le développement de l'ensemble de nos talents

Faire évoluer notre culture organisationnelle



Nos priorités se concrétisent

Croissance et investissement en gestion du patrimoine : une acquisition d'un portefeuille de 150 M\$

Cette acquisition se veut un grand succès pour UNI, maintenant outillée plus que jamais pour accompagner ses membres et ses clients dans la gestion de leurs épargnes et investissements.



Simplifier les finances avec une prise en charge humaine et expérimentée

Avec l'acquisition des cabinets *Haché Dumaresq Gaudet Services financiers* et *Léger Gaudet Stewart Services financiers*, les membres et clients peuvent compter sur une expertise bonifiée de 13 planificateurs financiers et 30 conseillers en gestion des avoirs.

Offrir de l'investissement responsable

L'investissement responsable permet aux investisseurs de respecter leurs valeurs et de diversifier leur portefeuille en toute simplicité. *Placement garanti PrioriTerre*, *Placement garanti Impact au féminin* ou *Placement garanti - Gestion durable de l'eau* sont des investissements responsables qui offre un potentiel de rendement de sociétés soucieuses de l'environnement, tout en protégeant le capital.



Certifier les conseillers en investissement responsable

Tous nos conseillers en fonds de placement sont certifiés comme spécialistes en investissement responsable de l'Association pour l'investissement responsable (AIR) du Canada.



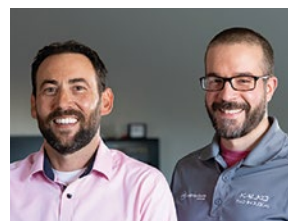
Cotiser de façon autonome : Investisseur Qtrade

Nous avons conclu un partenariat avec le courtier en ligne Investisseur Qtrade qui offre une autonomie et un solide accompagnement aux investisseurs qui préfèrent gérer eux-mêmes leurs placements.

Célébrer et encourager les entrepreneurs d'ici

Être un entrepreneur nécessite courage, persévérance et résilience face à l'incertitude. Ils ont su faire preuve de beaucoup de détermination et de débrouillardise, pour assurer la survie et la prospérité de leur entreprise. Nommés *L'art du pivot*, nous sommes allés à leur rencontre pour entendre leurs témoignages sur leur résilience.

L'ART DU PIVOT



**Éric Robichaud
et Michel Goupil**

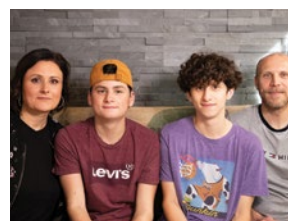
KALKO TECHNOLOGIE
SHIPPAGAN, N.-B.



Serge Basque
MICROBRASSERIE CAVOK
DIEPPE, N.-B.



Annie Couture
**GREY ROCK QUALITY HOTEL
AND CONFERENCE CENTRE**
EDMUNDSTON, N.-B.



**Cécile, Jérôme, Baptiste
et Benjamin Beuzeville**
AUBERGE D'ANJOU-COCOONING CAFÉ
PETIT-ROCHER, N.-B.



Julien et Joel Albert
SAVEURS DU NORD INC.
ANSE-BLEUE, N.-B.



**Jérémie Gautreau
et Jean-Rémi Laplante**
GROUND CARE ESTATE MANAGEMENT
DIEPPE, N.-B.



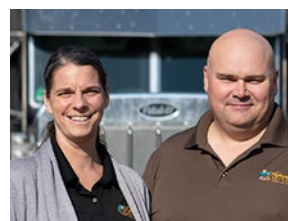
Nathalie et Marco Couturier
PISCINES JACK & JILL POOLS
EDMUNDSTON, N.-B.



Michael Petrovici
PITA PIT & KAFFEINE ESPRESSO BAR
BATHURST, N.-B.



Francis Bérubé
L'ATELIER DES COPAINS
SAINT-FRANÇOIS-DE-MADAWASKA, N.-B.



**Liane Jean
et Gaetan Coulombe**
ANDERSON SIDING HAULING
SAINT-QUENTIN, N.-B.



Repenser l'espace pour humaniser davantage notre approche : ouverture d'un nouveau point de services

Le tout nouveau point de services de Petit-Rocher est ouvert depuis novembre 2020. Cet espace a été imaginé afin d'y tester de nouvelles approches, y instaurer de nouveaux réflexes relationnels et surtout, imaginer la caisse de demain. Tout a été pensé afin de nous ramener au cœur de notre métier : le service-conseil personnalisé, simplifié et humain. Avec l'activation de la numérisation de documents, nous y réduisons considérablement le papier.

Repenser notre sens et nos valeurs

Afin de faciliter la migration culturelle et grâce à des travaux entamés dès 2019, la raison d'être et les valeurs d'engagement de l'organisation ont pris forme en 2020 où tous les employés ont participé à leur enracinement par l'entremise de sessions de formation. Prospérité durable, confiance, solidarité, responsabilité et courage font dorénavant partie du vocabulaire et du savoir-être d'UNI.



Simplifier la connectivité

Dans le contexte mondial de la pandémie, plusieurs initiatives ont été accélérées pour accompagner différemment les membres et les clients dans leur vie financière.



UNIAssisTMC: le nouveau point de services virtuel

Un nouvel espace virtuel qui accompagne la clientèle par des tutoriels, des moyens de gérer leurs finances à tout moment, n'importe où, de façon simple et sécuritaire.

Signer documents et contrat à distance

La signature électronique sécuritaire de documents et de contrats a été instaurée. En plus de pouvoir signer sans se déplacer et avoir accès à ses documents, le geste réduit l'empreinte environnementale évitant l'impression de documents.



Se rencontrer en mode virtuel et sécuritaire

La clientèle a désormais un accès virtuel aux conseils et à l'expertise de leur conseiller en toute sécurité sans avoir à se déplacer.



Transiger au téléphone pour éviter le déplacement

Un centre contact client a été rapidement mis en place au printemps 2020 pour accompagner les membres et les clients moins agiles avec le numérique. Le centre contact client poursuit la bonification de son offre et de son agilité à soutenir le quotidien financier de la clientèle.

Reporter ses paiements pour soulager l'incertitude financière et faciliter l'accès aux programmes d'aide gouvernemental

Il y a eu des milliers de reports de paiements aux particuliers comme aux entreprises, afin d'alléger le stress financier. Nous avons joué un rôle proactif et essentiel en étant la courroie de transmission aux nombreux programmes gouvernementaux, tant pour les entreprises, que pour les particuliers.



Informer différemment, rester près

Plus de 2000 appels

aux membres et clients ont été effectués : il était capital d'aller au-devant de nos membres et clients en situation vulnérable et de communiquer avec eux pour les soutenir dans leurs transactions quotidiennes, leur évitant de se déplacer inutilement.



Sécuriser les employés et la clientèle dans nos lieux de transactions physiques

Comme services essentiels, nos lieux ont été rendus sécuritaires pour répondre aux exigences sanitaires de la santé publique : installation d'écrans en plexiglas, pastilles de distanciation, port du masque et protocoles de désinfection et de nettoyage. Des guides et des moyens de surveillance ont aussi été mis en place pour s'assurer d'un environnement sanitaire sain.

Empreinte communautaire

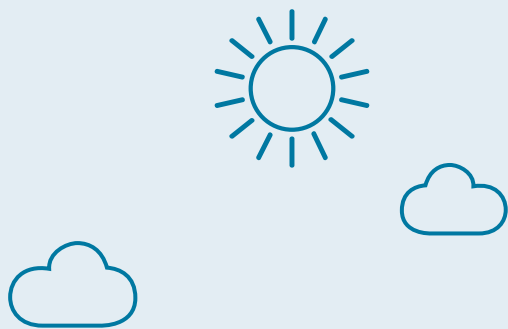
UNI est engagée depuis toujours à avoir un impact positif dans la vie des personnes, des entrepreneurs et de leur communauté. Notre nouveau positionnement démontre l'importance de l'appui au développement durable comme l'empreinte communautaire qu'UNI souhaite laisser.

Nous souhaitons mieux investir dans des initiatives et des causes qui bâtissent et bonifient la prospérité et la vitalité locales au Nouveau-Brunswick.

Être au cœur de la prospérité locale

Prosperer ensemble

- Soutenir des organismes qui ont à cœur la collaboration économique locale.
- Encourager l'achat local en mettant en vedette la diversité de produits et services locaux.
- Attirer des partenaires et entreprises qui veulent investir dans nos efforts de prospérité et vitalité locales.



Participer ensemble à la vitalité locale

✓ Soutenir des organismes qui ont à cœur la vitalité locale en art et culture, en sport et loisir, en éducation, en environnement, en santé et par le socio-économique.

✓ Assurer un investissement qui appuie directement ou indirectement la prospérité locale.



Notre participation avec les communautés

2020 a été une année très différente au niveau des activités communautaires. En effet, les organismes dont la mission est de soutenir la vitalité communautaire ont dû revoir le calendrier de leurs activités menant à plusieurs annulations ou reports d'activités communautaires. Chez UNI, nous avons souhaité les soutenir et même propulser quelques initiatives.



Voilà!

Vos idées deviennent réalité

Voilà, c'est un grand concours communautaire organisé pour les organismes d'ici avec près de 300 000\$ en prix. 177 projets soumis, 15 finalistes, dont 5 grands gagnants choisis par vote par les membres et clients.



100 % ici

Quand la solidarité prend tout son sens

Une simple intention de reconnaissance envers les employés d'UNI s'est avérée un franc succès, alors que plus de 328 800\$ ont été injectés en deux mois seulement dans des entreprises locales largement éprouvées par la pandémie.



- **Arts et culture**

Favoriser l'épanouissement de nouveaux talents et stimuler l'industrie culturelle

- **Développement économique**

Encourager la synergie avec le milieu des affaires

- **Éducation et jeunesse**

Contribuer à l'épanouissement des jeunes

- **Entraide et solidarité**

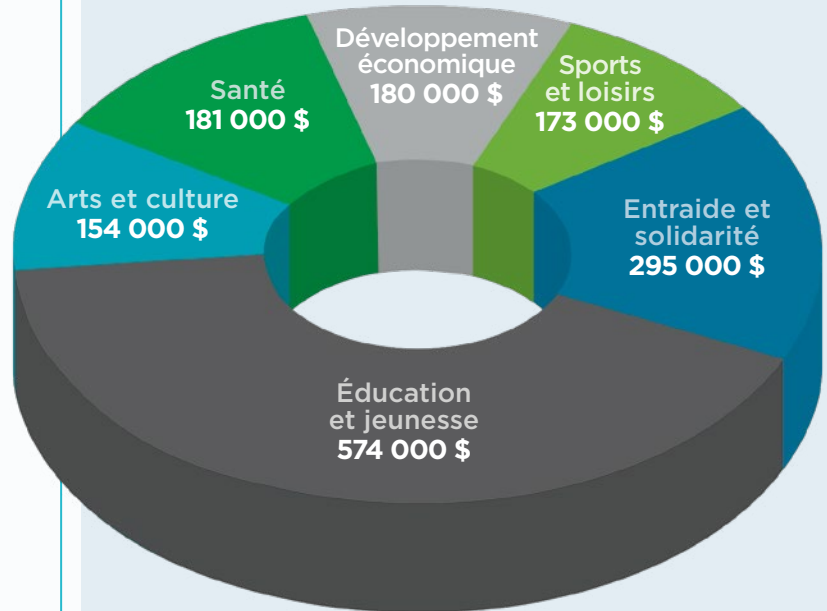
Appuyer des projets de développement communautaire et social

- **Santé**

Favoriser l'accès aux soins de santé et à la recherche pour une meilleure qualité de vie

- **Sports et loisirs**

Contribuer à la vitalité des communautés



1,6 M\$

En dons,
commandites et
bourses d'études

Au cours des trois dernières années, UNI Coopération financière a redonné **près de 7 M\$** en ristournes collectives aux communautés.



36 membres
des comités coopératifs

Les membres des comités coopératifs sont à l'écoute des besoins particuliers de chaque région et voient à la réussite de projets provinciaux.

Pour en savoir davantage sur notre engagement social,
consultez uni.ca/empreintecommunautaire



Accélérer la transformation avec nos employés

Appuyée d'un plan stratégique triennal et d'une raison d'être renouvelée, UNI a rallié ses employés vers des buts communs pour l'évolution et la transformation de la coopérative. Forts d'une culture d'entreprise mobilisatrice ancrée dans ses valeurs d'engagement, les employés ont surmonté les incertitudes de la pandémie et de l'économie en assurant un service humain, des options de mode de service variées et des conseils judicieux à ses membres et clients.

Une vision commune, une reconnaissance adaptée, de bons comportements et le développement des compétences forment la base où s'appuie la transformation de notre institution pour répondre aux besoins changeants de notre clientèle. La migration vers la nouvelle culture, nous visons à ce que nos employés puissent se réaliser et contribuer à l'atteinte des objectifs organisationnels dans un contexte en constante évolution.





Adaptation d'un service essentiel en temps de pandémie

Lorsque l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré en mars que la COVID-19 était une pandémie, UNI a relevé rapidement les défis et adopté les consignes de la Santé publique du Nouveau-Brunswick pour assurer un milieu sécuritaire pour le personnel et la clientèle.

Ce virage s'est articulé autour de trois piliers : le leadership, la gestion des risques et la performance favorisant une prise en charge

d'enjeux élevés de santé, de sécurité et de gestion des risques. Les équipes se sont mobilisées pour adapter les lieux d'affaires, faciliter le partage des connaissances et assurer la conformité aux exigences.

Un virage technologique important s'est rapidement effectué pour instaurer le télétravail, adapter les méthodes de travail et changer les processus en conséquence.

En quelques semaines, des ordinateurs mobiles, des outils de rencontres virtuelles et des protocoles de sécurité facilitant davantage les rencontres de courte durée ont été déployés.

Raison d'être et valeurs d'engagement

Une culture organisationnelle évolue selon ses enjeux, ses échanges, ses défis et ses réussites. En 2020, l'évolution de notre culture vers une organisation hautement collaborative et agile démontre un avantage concurrentiel substantiel. Responsabilité, solidarité et courage; nos valeurs d'engagement sont les boussoles qui guident nos décisions, nos conversations et nous outillent pour atteindre nos objectifs communs.

En 2021, ce travail évolutif continuera avec un groupe d'employés nommé «les ambassadeurs» qui animeront des activités régulières pour développer les réflexes et les comportements observables afin que la raison d'être et les valeurs d'engagement soient intégrées aux approches et bien présentes dans le quotidien.



L'expérience vécue de nos employés

En janvier 2020, lors du forum annuel des gestionnaires, le plan stratégique triennal a été lancé ainsi que les grands chantiers et les priorités annuelles. Les gestionnaires ont, par la suite, fait la cascade des plans opérationnels à leurs équipes respectives.

Outre les mesures mises en place pour assurer la sécurité des employés, l'avancement des initiatives liées à l'expérience vécue par nos employés s'est poursuivi. En effet, au début 2020, ils ont participé à des ateliers multidisciplinaires et proposer de nouvelles approches ou améliorations au processus. Les idées et contributions des employés forment la base de la stratégie en développement organisationnel.

Un programme d'aide aux employés et leur famille a été mis en place. UNI est un endroit où il fait bon travailler et nous croyons que le bien-être des employés est au cœur d'une organisation performante. Ce programme fournit du soutien en matière de mieux-être mental, physique, social et financier, à l'aide du soutien continu confidentiel et d'une variété de ressources, ce qui aide les employés à concilier travail et vie personnelle.

UNI télésanté

Ce programme de télémédecine mis à la disposition de nos employés, ainsi qu'à leur famille, offre une grande flexibilité et permet d'avoir accès rapidement à des médecins et à des infirmières praticiennes pour soutenir leur santé et leur bien-être.

UNI télésanté 

Reconnaitre les années de services

Chez UNI, nous avons la chance d'avoir des employés dont la carrière se démarque en longévité. En octobre, nous nous sommes réunis virtuellement pour reconnaître les années de services de plus de 148 employés, dont 45 d'entre eux ont souligné 25 années ou plus au sein d'UNI.

En voici quelques-uns :



Amélie Haché
15 ans d'expérience



Anise Mercure
25 ans d'expérience



Anne Durepos
35 ans d'expérience



Armande Savoie
30 ans d'expérience



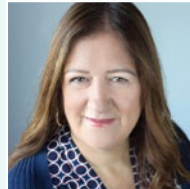
Aurélie Juste
5 ans d'expérience



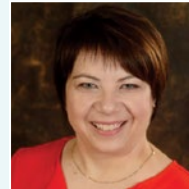
Bernise Thériault
30 ans d'expérience



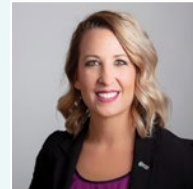
Brigitte Dignard
30 ans d'expérience



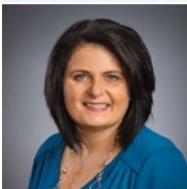
Carole Lanteigne
35 ans d'expérience



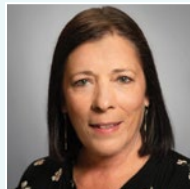
Caroline Daigle Martin
30 ans d'expérience



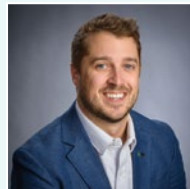
Danielle Roy
15 ans d'expérience



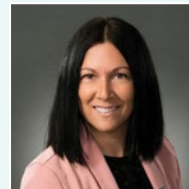
Diane Bouchard
25 ans d'expérience



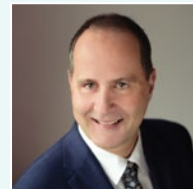
Francine Harpin
30 ans d'expérience



François Levesque
10 ans d'expérience



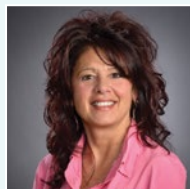
Ginette Chiasson
25 ans d'expérience



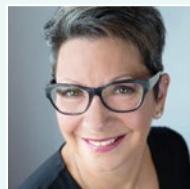
Guy Viel
25 ans d'expérience



Isabelle Lanteigne
10 ans d'expérience



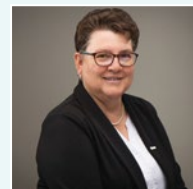
Johanne Nadeau
30 ans d'expérience



Jocelyne Doiron
20 ans d'expérience



Jonatan Godin
15 ans d'expérience



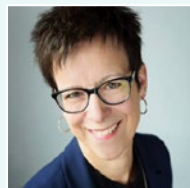
Julie Mallais
25 ans d'expérience



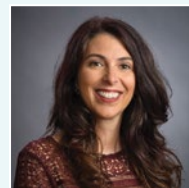
Lise Belliveau
20 ans d'expérience



Lloyd Ross
20 ans d'expérience



Marthe Hébert
40 ans d'expérience



Maryse Lizotte
20 ans d'expérience



Michella Roy
30 ans d'expérience

Écouter nos employés pour un milieu de travail mobilisant

Le taux d'engagement des employés est un indicateur servant à ouvrir les canaux de communication entre les gestionnaires et les employés. Les résultats d'engagement et le pouls des équipes sont disponibles en tout temps via Officevibe, une plateforme en ligne privilégiant l'évaluation et l'amélioration de l'engagement des employés. Des sondages éclair et un flux de rétroaction fournissent un moyen rapide, simple et fiable de partager l'information sur une base continue contribuant à favoriser une culture de travail positive et un niveau d'engagement plus élevé. Comme guide au gestionnaire, l'outil apporte certaines pistes pour un lieu de travail sain, positif, motivant et épanouissant.

Officevibe

Selon Officevibe, le score global de 78 % et le taux participation à 71 % sont cotés comme « très bien » et supérieurs à la moyenne, comparés aux données de notre industrie et de celles des entreprises qui utilisent Officevibe, toutes industries confondues.

Poursuivre leur développement

L'investissement dans le développement et le perfectionnement des employés s'est poursuivi par l'entremise d'affectation à certains projets, de formations en ligne, de rencontres virtuelles, de coaching avec le gestionnaire et par des webinaires. Les employés bénéficient d'un abonnement à *LinkedIn Learning* et les gestionnaires participent activement au programme *Coaching Ourselves*.

Des employés dotés d'une grande capacité d'adaptabilité

Les employés ont démontré une grande capacité d'adaptation, car ils ont navigué en eaux inconnues. Ils ont réussi à :

- ▶ travailler à distance tout en gardant un contact humain avec les collègues
- ▶ motiver certains plus inquiets et favoriser la collaboration dans un contexte anormal
- ▶ Et surtout, maintenir le service à la clientèle et faire avancer les projets prioritaires.

La communication s'est révélée cruciale en temps de crise. L'écoute, le dialogue et l'affiliation entre les équipes, la polyvalence, la circulation claire et transparente de l'information ont contribué au maintien du focus et de l'avancement et la réalisation des projets.

UNI est fière de ses employés, de leur agilité, de leur résilience et de leur persévérance pendant une période mondiale historique. Grâce à eux, UNI demeure un milieu de travail remarquable. Au cours des prochains mois, nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour préserver leur santé et nous assurer qu'ils disposent d'outils pour soutenir adéquatement nos membres et nos clients.



IMPACT DE LA COVID-19

Le contexte économique mondial et celui des marchés financiers ont beaucoup changé au début de 2020. La COVID-19, classée au rang de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020, a amené bon nombre de gouvernements à mettre en place des mesures exceptionnelles pour en freiner la propagation. Cet évènement a engendré un revirement de la conjoncture économique et a suscité beaucoup d'incertitude pour l'économie mondiale tout en entraînant des fluctuations importantes des marchés financiers. Bien que la crise ait eu des répercussions sur plusieurs aspects de ses opérations, UNI a tout de même réussi à générer d'excellents résultats financiers en 2020. UNI figure parmi les coopératives de crédit les plus solides au Canada.

Rapport de gestion

EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2020



NOTE AU LECTEUR

Ce rapport de gestion donne aux lecteurs un aperçu global d'UNI Coopération financière. Il est un complément et un supplément à l'information divulguée dans les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée. Il doit donc être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires au 31 décembre 2020.

Il présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus au bilan d'UNI Coopération financière durant l'exercice terminé le 31 décembre 2020. D'autres renseignements à propos d'UNI Coopération financière peuvent être obtenus sur le site uni.ca.

Table des matières

34 Conseil
d'administration

35 Comité de la
haute direction

36 Situation
financière

RAPPORT DE GESTION

37 Perspectives
économiques
et financières

➤ Revue des
résultats financiers

39 Excédents de 2020

40 Revenus nets financiers

44 Dépenses d'exploitation

45 Assurance de personnes

➤ Revue du bilan

46 Sommaire du bilan

49 Gestion du capital

51 Arrangements hors bilan

52 Gestion
des risques

Conseil d'administration



Pierre-Marcel Desjardins, IAS.A
PRÉSIDENT



Wanita McGraw, FCPA, CA, IAS.A
VICE-PRÉSIDENTE



Brian L. Comeau
ADMINISTRATEUR



Roland T. Cormier
ADMINISTRATEUR



Sébastien Deschênes, DBA, CFA, CPA, IAS.A
ADMINISTRATEUR



Gilles Godin
ADMINISTRATEUR

COMITÉS

- Gestion du rendement et rémunération du Chef de la direction, président

- Audit, présidente
- Gestion des risques
- Gestion du rendement et rémunération du Chef de la direction
- Nomination, présidente

- Gestion du rendement et rémunération du Chef de la direction
- Nomination
- Révision et gouvernance, président

- Audit
- Nomination
- Conseil des fiduciaires, président
- Ressources humaines, président

- Audit
- Conseil des fiduciaires
- Gestion des risques

- Gestion du rendement et rémunération du Chef de la direction
- Nomination
- Révision et gouvernance

MANDAT

2018 – 2021

2020 – 2023

2020 – 2023

2019 – 2022

2020 – 2023

2019 – 2022



Caroline Haché, MBA
ADMINISTRATRICE



Guy Ouellet
ADMINISTRATEUR



Diane Pelletier
ADMINISTRATRICE



Guy J. Richard, IAS.A
ADMINISTRATEUR



Allain Santerre
ADMINISTRATEUR



Jean-François Sautier, M.Sc., CPA, CA
ADMINISTRATEUR

COMITÉS

- Gestion des risques
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance

- Nomination
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance

- Gestion des risques
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance

- Audit
- Gestion des risques, président
- Conseil des fiduciaires

- Audit
- Gestion du rendement et rémunération du Chef de la direction
- Conseil des fiduciaires

- Audit
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance

MANDAT

2018 – 2021

2019 – 2022

2020 – 2023

2018 – 2021

2019 – 2022

2018 – 2021

Comité de la haute direction



UNI COOPÉRATION FINANCIÈRE

opérant dans
35 points de services

UNI ENTREPRISES

opérant dans
4 bureaux régionaux

UNI GESTION DU PATRIMOINE

opérant dans
2 bureaux régionaux

INSTITUTIONS DE SOUTIEN

- Fondation des caisses populaires acadiennes
- Conseil acadien de la coopération

SOCIÉTÉ DE SERVICES ACADIE

- Centre de services Acadie

FINANCIÈRE ACADIE

UNI ASSURANCE

- Acadie Vie
- Assurances générales Acadie
- AVie

Situation financière au 31 décembre 2020

Situation financière

<i>(millier \$ et %)</i>	2020	2019
Rentabilité et productivité		
Indice de productivité	78,0 %	82,5 %
Excédents avant autres éléments	23 457 \$	21 121 \$
Capitaux propres	466 030 \$	431 675 \$
Rendement des capitaux propres	4,4 %	4,5 %
Développement des affaires		
Actif	4 795 827 \$	4 440 719 \$
Volume d'affaires	11,0 G\$	10,3 G\$
Croissance	6,2 %	5,0 %
Risque		
Pertes sur prêts	14 662 \$	7 815 \$

Perspectives économiques et financières

Canada

La pandémie de COVID-19 aura marqué l'année 2020 au Canada comme partout ailleurs dans le monde. Le premier cas est confirmé le 25 janvier à Toronto. Elle progressera rapidement en Ontario, Québec et Alberta. Dès la mi-mars, les autorités fédérales et provinciales apparaîtront à tour de rôle dans les médias exhortant le lavage des mains, la distanciation sociale et les déplacements non essentiels. Si « aplatir la courbe » est le mot d'ordre pour les autorités, la population s'encourage en s'envoyant un « ça va bien aller! » Les événements ont jeté la lumière sur la précarité des personnes vulnérables, la fragilité de nos systèmes de soins de santé et des foyers de soins face à la pandémie, sans compter l'économie du pays. Dès le mois de mars, le gouvernement canadien met en place des programmes de soutien financier aux travailleurs sans emploi en raison de la pandémie. Le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes est mis en place afin de soutenir les entreprises canadiennes. De plus, le prêt sans intérêt compte une option de radiation de 33 % si le montant est remboursé avant la fin 2022.

Le PIB du Canada (-5,5 %) a diminué par rapport à l'an dernier. Le ralentissement de l'économie dû à la pandémie a eu un effet négatif sur l'ensemble de l'économie. Les restrictions sanitaires ont durement touché le secteur des arts et spectacles, des loisirs, de l'industrie de l'hébergement et de la restauration, de même que l'industrie du transport. Les domaines de la finance, de l'assurance et de l'immobilier, de même que l'agriculture, la foresterie et la pêche sont parmi les seuls secteurs de l'économie à afficher une croissance en 2020.

Il est attendu que la reprise économique reprendra à mesure que les programmes de vaccination progresseront, que la propagation du virus s'atténuera et que la consommation des ménages reprendra.

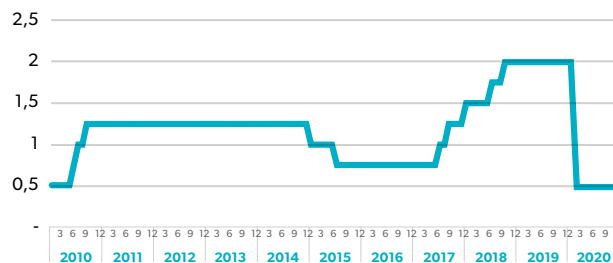
La Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt de référence à trois reprises en mars, passant de 2,0 % à 0,50 %. L'emploi a connu une décroissance de 5,2 % en 2020. Le taux de chômage qui avait atteint un seuil des 40 dernières années en 2019 (5,4 % en mai) a augmenté à 9,5 % en 2020.

En mars, le dollar canadien a atteint un seuil des 17 dernières années alors qu'il atteignait 0,69 \$ avant de remonter graduellement à 0,78 \$ en décembre. Une guerre de prix du pétrole entre la Russie et l'Arabie saoudite, combinée à une diminution de la demande mondiale a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole en mars.

Marché boursier américain

Après une chute de 37 % en mars, l'indice S&P/TSX a remonté la pente pour terminer l'année avec un gain de 2,17 %. Le TSX a été soutenu par les entreprises des technologies comme en 2019, mais aussi par l'industrie pharmaceutique qui s'est démarquée alors que le secteur énergétique était touché par les événements de 2020.

Évolution du taux officiel d'escompte de la Banque du Canada 2010-2020



Source : Banque du Canada

Évolution du dollar canadien par rapport au dollar US 2010-2020



Source : Banque du Canada

Nouveau-Brunswick

En août, le premier ministre annonce le déclenchement des élections. Les conservateurs iront chercher 27 sièges, leur permettant ainsi de former un gouvernement majoritaire. Malgré le succès du Nouveau-Brunswick à contenir la pandémie sur son territoire, le PIB de la province a chuté de 4,3 % en 2020. L'inflation était légèrement inférieure au taux national alors que l'IPC se situait à 0,4 % au Nouveau-Brunswick et à 0,7 % au Canada. Les mises en chantier ont augmenté de 18,7 % en 2020 dans la province alors qu'à l'échelle nationale, on observait une croissance de 4,4 %. La croissance de 39,8 % dans les logements collectifs a largement contribué à cette croissance dans la province. Le ralentissement dans les mises en chantier de maisons individuelles (-13,7 %) par rapport à 2019 a sans doute contribué au succès du marché de la revente de maisons existantes au Nouveau-Brunswick qui a connu une croissance de 13 % d'unités vendues et de 25 % en valeur par rapport à 2019.

Sur le plan des exportations, elles ont diminué de 21,4 % sur le plan provincial, les États-Unis demeurant le principal marché à l'international, avec 90,9 % des exportations,

suivi de la Chine (1,4 %). Les importations ont pour leur part diminué de 25,6 % en 2020. Elles proviennent surtout des États-Unis (56,7 %), de l'Arabie saoudite (16,3 %) et de la Norvège (3,2 %).

Le nombre de Néo-Brunswickois occupant un emploi a diminué de 2,6 % en 2020. La province a connu une décroissance de 9 500 emplois, dont 7 000 à temps plein et 2 500 à temps partiel. Le Nord-Est a connu une augmentation de 1 000 emplois entièrement attribuable à une augmentation des emplois à temps partiel (+1 300 emplois). Le Nord-Ouest diminuait de 600 emplois, soit une perte de près de 1 200 emplois à temps plein et une augmentation de plus de 500 emplois à temps partiel. C'est le sud de la province qui a connu les pertes d'emplois les plus importantes avec des diminutions de 500 dans le Sud-Est, 6 700 dans le Sud-Ouest et 2 700 dans le centre de la province. La région du Sud-Est a connu un gain de près de 2 300 emplois à temps plein, mais une perte de plus de 2 700 emplois à temps partiel. Le taux de chômage provincial a augmenté, passant de 8,1 % à 10,0 % en 2020. Le Nord-Est affichait le plus haut taux de chômage avec 14,3 %, soit le 4^e plus haut taux des 76 régions économiques du Canada.

	Taux de chômage (%)		Nombre d'emplois (en '000)	
	2019	2020	2019	2020
Nord-Ouest	7,2	8,2	36,3	35,7
Nord-Est	13,0	14,3	60,1	61,1
Sud-Est	7,1	8,9	109,2	108,7
Sud-Ouest	7,1	10,0	87,5	80,8
Centre	6,8	8,7	68,1	65,4
N.-B.	8,1	10,0	361,1	351,6

Statistique Canada. Tableau 14-10-0393-01 caractéristique de la population active

Revue des résultats financiers

Excédents de 2020

Les résultats financiers consolidés ont continué de progresser en 2020, et ce malgré le contexte de la pandémie. Les excédents avant autres éléments au 31 décembre 2020 se sont établis à 23,5 M\$. Ceci représente une amélioration de 2,3 M\$ comparativement à 2019. L'analyse de ces résultats est présentée de façon plus détaillée dans le tableau suivant.

<i>(millier \$)</i>	2020	2019	2018
Assurance de personnes	1 662 \$	8 641 \$	10 218 \$
Particuliers et entreprises	21 794	12 480	6 591
Excédents avant autres éléments	23 457 \$	21 121 \$	16 809 \$

Plus spécifiquement, la rentabilité des opérations des secteurs particuliers et entreprises a augmenté de 9,3 M\$ pour se chiffrer à 21,8 M\$, comparativement à 12,5 M\$ en 2019. L'ajout d'une nouvelle source de revenus en 2020 a permis à UNI d'obtenir ses meilleurs résultats financiers depuis les 6 dernières années.

Le secteur de l'assurance de personnes a, pour sa part, contribué 1,7 M\$ aux excédents de 2020, alors qu'il y avait contribué 8,6 M\$ en 2019. La baisse des taux d'intérêt a eu un impact négatif important sur notre filiale Acadie Vie.

Les excédents avant autres éléments de l'exercice se situent à 23,5 M\$ au 31 décembre 2020, alors que les excédents nets sont de 20,6 M\$. Ce sont les autres éléments et les impôts de l'année 2020 qui expliquent cette différence. Les autres éléments se composent de la variation de valeur marchande des instruments dérivés. En 2020, la variation de la valeur marchande des instruments dérivés a généré un gain de 5,1 M\$, principalement causé par la fluctuation de taux d'intérêt sur le marché et l'amortissement de la plus-value du portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, nous avons une dépense de 8,0 M\$ en 2020, ce qui représente environ 27,9 % de nos excédents avant impôts.

Revenus nets financiers

Les revenus nets financiers correspondent à la différence entre les revenus financiers gagnés sur des éléments d'actif, tels que des prêts et des valeurs mobilières et les frais financiers liés à des éléments de passif, tels que des dépôts et des emprunts. Les revenus nets financiers incluent également les revenus financiers tirés des activités d'assurance et de rentes.

Les revenus nets financiers s'élevaient à 141,6 M\$ à la fin de 2020, ce qui représente une diminution de 4,1 M\$ par rapport à 2019 alors qu'ils étaient de 145,7 M\$.

Cette variation s'explique principalement par la variation de valeur marchande des placements d'Acadie Vie et des placements d'UNI qui ont bénéficié d'un contexte de marché favorable en 2019. Le contexte baissier des taux d'intérêt a eu un impact négatif sur les revenus nets financiers d'UNI en 2020 et continuera d'avoir un effet négatif au fur et à mesure que les actifs de prêts viendront à échéance.

Afin d'analyser plus en profondeur la variation des revenus nets financiers, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actifs et de passifs dans les pages suivantes.

Revenus nets financiers sur l'actif et le passif moyen

(millier \$)	2020			2019		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Liquidités et valeurs mobilières	927 935 \$	38 524 \$	4,2 %	742 652 \$	46 779 \$	6,3 %
Prêts	3 462 865	139 703	4,0 %	3 351 575	140 335	4,2 %
Total de l'actif portant intérêt	4 423 847	178 227	4,0 %	4 094 227	187 114	4,6 %
Autres actifs	227 523			237 372		
Total de l'actif	4 618 322 \$	178 227 \$	3,9 %	4 331 599 \$	187 114 \$	4,3 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	3 726 191 \$	32 826 \$	0,9 %	3 518 213 \$	37 941 \$	1,1 %
Emprunt et découvert bancaire	153 755	3 783	2,5 %	134 536	3 450	2,6 %
Total du passif portant intérêt	3 879 946	36 609	0,9 %	3 652 749	41 392	1,1 %
Autres passifs	289 315			237 797		
Capitaux propres	449 062			421 053		
Total du passif et capitaux propres	4 618 322	36 609	0,8 %	4 311 599	41 392	1,0 %
Revenus nets financiers		141 618 \$	3,1 %		145 722 \$	3,3 %

Revenus financiers

Les revenus financiers se sont chiffrés à 178,2 M\$ en 2020, soit une diminution de 8,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus financiers se composent d'un revenu de 38,5 M\$ sur les liquidités et placements et d'un revenu de 139,7 M\$ sur le portefeuille de prêts.

Liquidités et placements

Les revenus sur les liquidités et valeurs mobilières ont diminué de 8,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en passant de 46,8 M\$ en 2019, à 38,5 M\$ en 2020.

Revenus de placements

<i>(millier \$)</i>	2020	2019	2018
Revenus d'intérêts et dividendes sur placements	19 444 \$	20 111 \$	16 321 \$
Gain (pertes) valeur marchande des placements — UNI	2 696	2 908	(3 722)
Gain (pertes) valeur marchande des placements — Acadie Vie	16 441	23 760	(6 746)
Total revenus de placements	38 524 \$	46 779 \$	5 853 \$

Cette diminution s'explique en grande partie par la faible performance des marchés boursiers et la baisse des taux d'intérêt en 2020. Les gains de valeur marchande des placements – UNI sont principalement liés à la vente d'obligations au cours de l'année pour subvenir à ses besoins de liquidités qui est venue compenser les pertes subies sur le portefeuille d'actions. Les gains de valeur marchande pour Acadie Vie quant à eux sont surtout liés au portefeuille d'obligations servant à appairer les passifs. Contrairement à UNI, le portefeuille d'Acadie Vie est composé d'obligations de plus longue

durée pour appairer les réserves actuarielles et la diminution des taux d'intérêt a une incidence plus grande sur l'augmentation de la valeur marchande de ses placements. Nous constatons un mouvement inverse sensiblement du même ordre au niveau de la variation des réserves actuarielles qui vient contrebalancer cette augmentation des revenus de placement. Malgré la croissance du portefeuille de placement en 2020, on constate une légère diminution des revenus de placement de 0,7 M\$, excluant les gains de valeur marchande.

Prêts

Les revenus d'intérêts sur le portefeuille de prêts d'UNI, incluant les swaps de taux d'intérêt, ont diminué de 0,6 M\$ par rapport à 2020, malgré une croissance de 109 M\$. Les revenus d'intérêts sur les prêts étaient de 139,7 M\$ en 2020, comparativement à 140,3 M\$ en 2019. Cette diminution est le résultat des impacts engendrés par la pandémie en 2020 sur les taux d'intérêt qui devraient continuer de se faire ressentir dans les prochaines années au fur et à mesure que les prêts venant à échéance seront renouvelés à des taux plus bas. De plus, les programmes d'aide gouvernementale (programme compte d'urgence aux entreprises, prêt d'urgence aux entreprises, etc.) ont permis aux particuliers et aux entreprises d'obtenir des liquidités sans avoir recours aux emprunts bancaires.

Frais financiers

Les frais financiers se sont chiffrés à 36,6 M\$, une diminution de 4,8 M\$ par rapport à l'exercice 2019. Ils se composent de frais d'intérêts sur le portefeuille de dépôts de 32,9 M\$ et de frais d'intérêts de 3,7 M\$ sur les emprunts auprès d'autres institutions. Encore une fois, cette baisse s'explique par la diminution des taux d'intérêt sur le marché.

Autres revenus

Les autres revenus proviennent de plusieurs sources, comme démontré dans le tableau suivant.

(millier \$)	2020	2019	2018
Frais de service sur les dépôts et les paiements	16 233 \$	18 368 \$	17 426 \$
Primes d'assurances et de rentes nettes	18 762	18 477	18 612
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	15 193	—	—
Commissions	10 548	12 277	12 925
Revenus de change	678	935	744
Ventes de services connexes	2 794	2 793	2 713
Autres revenus	2 216	1 974	1 795
Total des autres revenus	66 424 \$	54 773 \$	54 215 \$

Dépôts

La dépense d'intérêts sur les dépôts des membres et clients est passée de 37,9 M\$ en 2019 à 32,7 M\$ en 2020. Cette baisse est attribuable aux baisses de taux causées par la pandémie et du choix de produits effectué par les membres et clients. Notre tarification demeure compétitive ce qui se transcrit en une croissance de ce portefeuille de dépôts de 276,8 M\$ en 2020.

Emprunts

Le programme de titrisation est actif depuis 2014, le remboursement en capital a donc débuté en 2019 avec l'échéance des premiers blocs émis ayant un terme de cinq ans. En 2020, deux échéances ont eu lieu, soit une première en juin pour un montant de 25 M\$ et une autre en décembre pour un montant de 15 M\$. En 2020, UNI a émis pour 57 M\$ de nouveaux emprunts de titrisation. La diminution des taux d'intérêt en début d'année est venue diminuer les frais d'intérêts du programme de titrisation en diminuant le taux moyen d'emprunt de 0,25 %.

UNI a implanté un programme d'achat et de titrisation d'hypothèques résidentielles et multi résidentielles qui a généré 15,2 M\$ de revenus. Par la structure du programme qui vient éliminer tout risque matériel associé à ce programme, UNI peut, selon les normes comptables, décomptabiliser ces prêts achetés et titrisés. Cette décomptabilisation permet aussi de reconnaître les revenus nets au jour 1 pour l'ensemble de la durée de la transaction. Les volumes inclus dans ce programme au cours des prochaines années seront déterminés par plusieurs facteurs dont principalement les conditions de marchés (taux d'intérêt, économie canadienne, etc.). Il est donc évident que ce montant réalisé en 2020 pourrait être matériellement différent en 2021.

Nous demeurons toujours compétitifs dans le marché pour la gestion de nos frais. Les volumes de transactions aux comptoirs et aux guichets sont toujours en diminution au profit des transactions automatisées. Cette transition a été accélérée lors de la pandémie due principalement aux effets des mesures sanitaires sur la prestation de services.

Dotation à la provision pour les pertes sur prêts

La dotation à la provision pour les pertes sur prêts s'est élevée à 14,7 M\$, soit une augmentation de 7,8 M\$ par rapport à 2019. La provision pour pertes sur prêts est, depuis le 1^{er} janvier 2018, calculée selon la norme comptable IFRS 9 qui entraîne des exigences relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et à la dépréciation des instruments financiers. Cette norme est fondée sur de l'information relative aux pertes de crédit attendues (information prospective) dans laquelle nos portefeuilles de prêts sont segmentés selon l'évolution du risque en trois phases distinctes. On attribue aux différentes phases des probabilités de défaut différentes selon leur risque. Pour les produits hypothécaires et commerciaux qui se retrouvent à la phase 3, ils sont calculés de la même façon que les anciennes provisions individuelles.

Pour ce qui est des prêts en phase 1 et 2, la dotation à la provision fut de 5,19 M\$ en 2020, comparée à une dotation de 2,55 M\$ en 2019. L'augmentation de la dotation de 2020 est associée aux conséquences négatives de la pandémie sur les revenus à courts et moyens termes des ménages et des entreprises. Bien que les programmes offerts par les gouvernements et les reports de paiement accordés par UNI ont été d'un grand soutien pour nos membres et clients, nous prévoyons que plusieurs auront une situation financière fragilisée après la crise. Ainsi, une provision substantielle a été ajoutée pour tenir compte de ce facteur. Les provisions sur les prêts en phase 1 sont calculées sur une probabilité de défaut sur une durée maximale de 12 mois alors que sur les prêts de la phase 2, le calcul se fait sur une probabilité de défaut sur la durée de vie restante du prêt. Par conséquent, le mouvement des prêts entre les phases 1 et 2, occasionné par des changements au profil de risque de l'emprunteur, peut faire fluctuer la provision de façon importante.

La dépense en provision et pertes sur prêts occasionnée par les prêts en phase 3 s'élève quant à elle à 9,47 M\$ au 31 décembre 2020, une hausse de 4,21 M\$ par rapport à la dotation de 2019 sur les provisions individuelles. Au même titre que la provision de la phase 1 et 2, l'augmentation de la phase 3 est également associée à la pandémie. Les reports de paiements accordés par UNI dépassant 6 mois au 31 décembre ont été traités comme des prêts à défauts, ce qui a eu un impact significatif sur la provision. Le secteur hôtelier est de loin le secteur qui a le plus bénéficié de ses reports de paiements.

Dépenses d'exploitation

Salaires et avantages sociaux

UNI étant une entreprise de services, la masse salariale représente la dépense la plus importante de l'institution. La dépense de salaires et avantages sociaux a augmenté de 1,8 M\$ en 2020 pour se situer à 71,0 M\$. Cette hausse s'explique par les augmentations salariales annuelles et par des programmes incitatifs basés sur la performance de l'entreprise.

Afin de demeurer pertinente, UNI doit constamment gérer sa structure de coûts, incluant sa masse salariale, tout en maintenant une offre de service supérieure. Pour ce faire, elle doit améliorer ses processus pour être plus efficace et maintenir des tarifications intéressantes pour ses membres et clients.

Autres frais d'exploitation

Le tableau suivant présente le détail des frais d'exploitation.

(millier \$)	2020	2019	2018
Déplacements, formation et bien-être du personnel	1 800 \$	2 776 \$	3 084 \$
Honoraires professionnels	7 247	7 086	5 466
Frais informatiques et télécommunication	24 737	23 408	22 208
Loyer, entretien et amortissement des immeubles et équipements	14 809	15 683	12 790
Gestion du numéraire et compensation	2 184	2 127	2 088
Cotisations et frais réglementaires	2 465	2 460	2 348
Promotion, publicité, dons et commandites	4 397	7 044	4 646
Frais de bureau et messagerie	2 319	2 053	2 232
Gouvernance	658	870	938
Assurances	1 306	1 028	1 066
Autres	2 361	2 855	2 755
	64 283 \$	67 479 \$	59 620 \$

Le total de nos frais d'exploitation a connu une diminution d'environ 3,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Tout d'abord, les dépenses de déplacements de nos employés ont grandement diminué, car les rencontres virtuelles ont été privilégiées

en 2020 en raison de la pandémie. Après une augmentation en 2019 en raison des bons résultats financiers d'UNI, les dons et commandites sont revenus à un niveau comparable aux années précédentes.

Assurance de personnes

Les filiales Acadie Vie et AVie composent ce secteur d'activité. Malgré la diminution de la rentabilité, il s'agit d'un contributeur important aux résultats globaux d'UNI.

Les résultats d'exploitation ont été très défavorables en 2020 comparativement aux années précédentes et se sont établis à 1,7 M\$ comparativement à un bénéfice net de 8,6 M\$ en 2019. Cette mauvaise performance s'explique surtout par la sous-performance des marchés boursiers en 2020 et de la chute des taux d'intérêts sur les titres obligataires. On note également des modifications d'hypothèses actuarielles et de modifications de méthodes d'évaluation qui ont augmenté les passifs actuariels d'environ 0,6 M\$, alors qu'en 2019, celles-ci créaient un gain de 1,0 M\$.

En ce qui concerne les primes perçues durant l'année, la ligne d'affaire d'assurance vie individuelle a atteint 11,2 M\$, soit une augmentation de 0,4 M\$ par rapport à 2019. En assurance vie collective, le niveau de primes a cependant diminué de 0,2 M\$ pour atteindre 7,3 M\$. On note également une diminution des primes au niveau de l'assurance invalidité sur prêts hypothécaires d'environ 0,1 M\$ tandis que le nouveau produit d'assurances maladie graves est venu enregistrer environ 50 000 \$ de primes.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus d'Acadie Vie ainsi que la variation des réserves actuarielles.

Les revenus de primes d'assurance ont connu une légère hausse en 2020 comparativement à 2019.

Revenu assurance de personnes

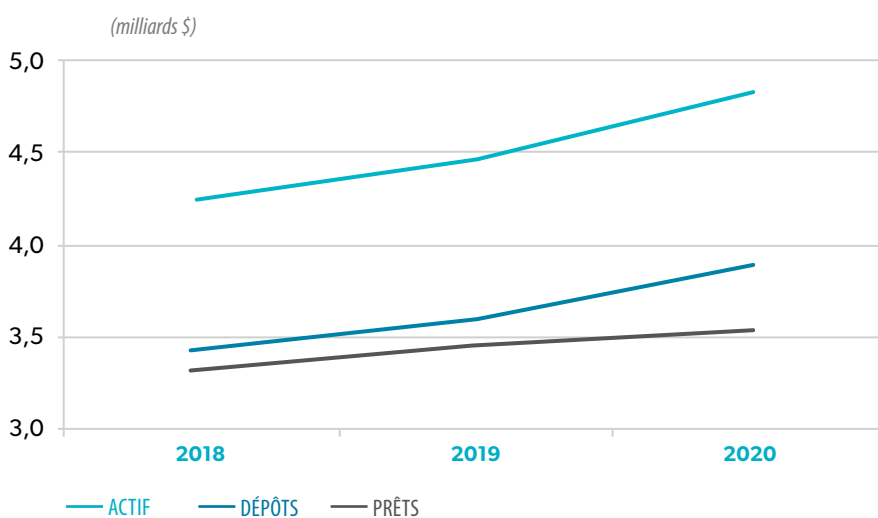
(millier \$)	2020	2019	2018
Revenus de primes	18 762 \$	18 477 \$	18 612 \$
Revenus financiers	23 243	30 594	(360)
Total revenus	42 005	49 071	18 252
Prestations d'assurance et variation de réserves actuarielles	34 633 \$	34 895 \$	3 584 \$

Revue du bilan

Sommaire du bilan

(millier \$)	2020		2019		2018	
Actif						
Liquidités	132 987 \$	2,8 %	184 675 \$	4,1 %	198 146 \$	4,7 %
Valeur	829 196	17,3 %	709 012	16,0 %	593 471	14,1 %
Prêts	3 512 487	73,2 %	3 413 242	76,9 %	3 307 336	78,4 %
Autres actifs	321 157	6,7 %	133 790	3,0 %	123 132	2,9 %
Total de l'actif	4 795 827 \$	100,0 %	4 440 719 \$	100,0 %	4 222 085 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	3 864 613 \$	80,6 %	3 587 769 \$	80,8 %	3 408 099 \$	80,9 %
Emprunts	163 729	3,4 %	143 781	3,2 %	125 291	3,0 %
Autres passifs	301 455	6,3 %	277 494	6,3 %	278 659	6,3 %
Capitaux propres	466 030	9,7 %	431 675	9,7 %	410 036	9,8 %
Total du passif et capitaux propres	4 795 827 \$	100,0 %	4 440 719 \$	100,0 %	4 222 085 \$	100,0 %

Évolution du bilan



Actif total

Au 31 décembre 2020, l'actif total d'UNI s'élevait à 4,8 G\$, ce qui correspond à une croissance de 355 M\$ ou 8,0 % par rapport à 2019. L'augmentation de notre portefeuille de valeurs mobilières s'explique par l'augmentation des dépôts. En effet, une croissance importante des dépôts de 276,8 M\$ fut supportée par les liquidités injectées par le gouvernement du Canada à l'aide des programmes de la Prestation canadienne d'urgence et des prêts d'urgences aux entreprises en 2020.

Gestion des liquidités

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à l'institution, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, d'un plan de financement sur cinq ans, d'une simulation de crise sur la liquidité, d'une gestion de la position de liquidité quotidienne ainsi que d'une reddition de compte présentée trimestriellement au conseil d'administration d'UNI. Cette même reddition de compte est encadrée par une politique de gestion du risque de liquidité et d'une politique de placement, révisée annuellement par le conseil d'administration.

La gestion de la liquidité est encadrée par une politique interne à UNI. Celle-ci assure un suivi adéquat de ses liquidités par une gestion à plusieurs niveaux et permet d'assurer une suffisance de liquidité à court terme. Pour la prévision des besoins de liquidité à long terme, un suivi du plan de financement est utilisé.

UNI se doit, en tant qu'institution financière réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières, ainsi que pour une bonne gestion de son risque de liquidité, de conserver un ratio de liquidité à court terme supérieur à 100 %. La diminution de ce ratio ne signifie pas nécessairement un problème financier pour une institution, mais peut provenir d'un ajustement dans la gestion de ses liquidités, de ces activités ou des changements à la norme directrice qui dicte le calcul. Nous utilisons une approche conservatrice relativement au niveau de liquidité à conserver et nous révisons périodiquement notre stratégie d'investissements pour assurer de maximiser le rendement de notre liquidité.

Ratio de liquidité à court terme

(million\$ et %)	2020	2019	2018
Ratio	233 %	193 %	217 %

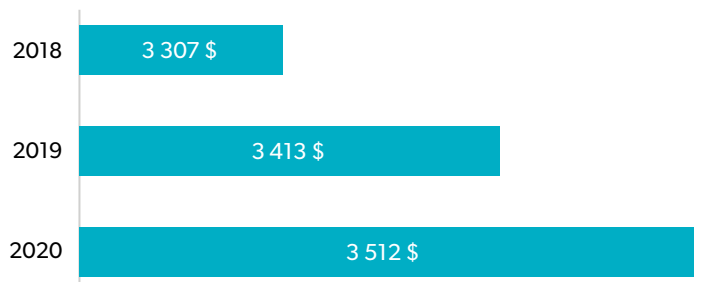
Les activités opérationnelles d'UNI ont généré une entrée de fonds nette de 21,6 M\$. Ceci s'explique principalement par la croissance du portefeuille de prêts qui fut moindre que celle du portefeuille de dépôts. Donc, en 2020, les nouveaux dépôts des membres et clients ont généré une entrée de fonds de 276,8 M\$ et la croissance du portefeuille de prêts a occasionné une sortie de fonds de 98,7 M\$. De plus, notre nouveau programme d'achat et titrisation d'hypothèques résidentielles et multi résidentielles a engendré des sorties de fonds totalisant environ 160 M\$. Les activités du programme traditionnel de titrisation de prêts ont, quant à eux, généré une entrée de liquidité nette de 19,9 M\$.

Prêts

Le portefeuille de prêts nets des provisions a poursuivi sa croissance en 2020. Il atteint maintenant 3,5 G\$ au 31 décembre 2020. Par rapport à 2019, ce portefeuille a augmenté de 99 M\$. Ceci représente une croissance de 2,9 %. La croissance est partagée de façon presque égale entre les portefeuilles particuliers et entreprises.

Prêts aux membres et clients nets des provisions

(million \$)



Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts selon les différentes lignes d'affaires.

	2020	2019	2018
Particuliers			
Hypothécaires résidentiels	1 680 975 \$	1 656 260 \$	1 653 496 \$
Consommation et autres prêts personnels	570 738	539 754	525 286
Total particuliers	2 251 713 \$	2 196 014 \$	2 178 782 \$
Entreprises			
Secteur immobilier	528 214	510 908	445 491
Services de soins de santé et assistance sociale	150 227	142 981	142 375
Industrie de la construction	65 316	74 644	76 910
Foresterie	40 601	37 012	37 464
Pêche et piégeage	124 334	96 723	73 320
Commerces de détail	49 014	56 259	54 679
Industrie manufacturière	56 516	55 637	52 678
Hébergement et restauration	111 409	90 340	84 539
Transport et entreposage	34 454	34 618	35 161
Autres	138 435	146 454	151 928
Total entreprises	1 298 520	1 245 576	1 154 546
	3 550 233	3 441 590	3 333 328
Provision pour pertes sur prêts	(37 746)	(28 348)	(25 992)
Total des prêts par catégorie d'emprunteurs	3 512 407 \$	3 413 242 \$	3 307 336 \$

Prêts hypothécaires résidentiels

La croissance du portefeuille hypothécaire résidentiel s'est améliorée en 2020. L'augmentation annuelle de ce portefeuille est de 28,1 M\$ alors qu'en 2019, nous avons connu une croissance de seulement 2,8 M\$. Malgré la pandémie, cette croissance s'explique étonnamment par un marché hypothécaire Néo-Brunswickois en pleine ébullition, surtout dans la grande région de Moncton. Le total du portefeuille hypothécaire avant provision était de 1681 M\$ au 31 décembre 2020 et de 1656 M\$ au 31 décembre 2019. Ceci représente une croissance de 1,5 %.

Prêts à la consommation et autres prêts personnels

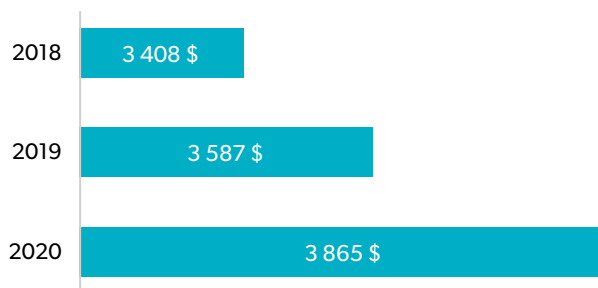
Ce portefeuille de prêts a augmenté de 31 M\$ en 2020, une croissance supérieure à celle de 14,5 M\$ observée en 2019. Notamment, à eux seuls, les financements au point de vente ont connu une croissance de 49 M\$.

Prêts aux entreprises

Le portefeuille de prêts aux entreprises a connu une bonne croissance en 2020 avec une augmentation de 52,9 M\$. Ce portefeuille s'établit maintenant à 1299 M\$, comparativement à 1246 M\$ en 2019. Il s'agit d'une croissance de 4,2 %. Les prêts commerciaux ont particulièrement bien performé avec une croissance de plus de 35 M\$, ce malgré une baisse significative des marges de crédit de plus de 36 M\$. Les programmes gouvernementaux ont eu un effet positif sur le soutien des entreprises durant cette pandémie, mais ont toutefois placé une pression à la baisse sur les marges de crédit.

Dépôts

(million \$)



Le portefeuille de dépôts a connu encore cette année une croissance importante. Elle fut de 7,8 %, ce qui représente une augmentation de 277 M\$ par rapport à 2019. Ceci porte le total de notre portefeuille de dépôts à 3865 M\$. La bonne santé du secteur des pêches a été un facteur clé dans cette croissance. La population vieillissante du Nouveau-Brunswick et de notre *membership* crée un environnement plus propice aux déposants qu'aux emprunteurs. En 2020, les programmes d'aides déployés par les gouvernements pendant la pandémie ont grandement contribué à la croissance des dépôts de nos membres et clients.

Gestion du capital

Gouvernance

UNI reconnaît l'importance d'une saine gestion du capital avec la mise en place de plusieurs éléments, entre autres :

- Une revue annuelle de la politique sur la gestion du risque de capital par son conseil d'administration.
- La production annuelle du processus interne de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Une reddition de comptes trimestriel de la gestion du capital présenté au conseil d'administration.
- Un suivi mensuel de différents indicateurs de capital.
- La production annuelle et la mise à jour trimestrielle d'un plan de capitalisation de cinq ans afin de s'assurer de la suffisance du capital à long terme.

UNI utilise deux ratios pour s'assurer de la suffisance de ses fonds propres :

Ratio de capital sur actifs à risque

Ce ratio mesure la suffisance du capital ajusté pour le risque. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières, par le biais de la ligne directrice « Normes de

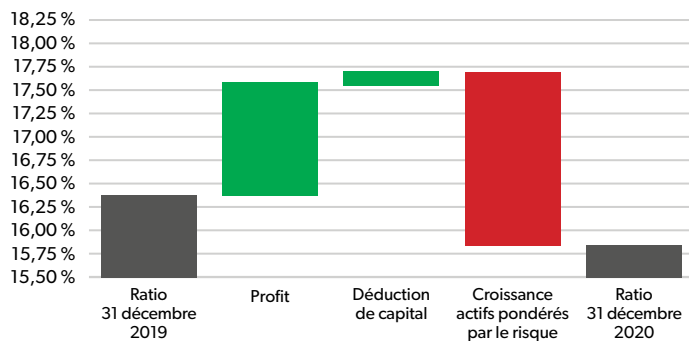
fonds propres », impose un niveau minimum de ce ratio aux institutions financières. UNI atteint confortablement ce niveau minimum et de plus, se compare avantageusement aux autres grandes banques canadiennes. Le capital est aussi principalement composé de parts sociales et de bénéfices non répartis, ce qui est considéré comme étant la meilleure qualité de capital.

(millier \$ et %)	2020	2019	2018
Parts sociales	4 305 \$	4 322 \$	4 367 \$
Bénéfices non répartis	461 725	427 353	407 712
Capital comptable	466 030	431 675	412 079
Déduction	(27 208)	(28 903)	(34 201)
Capital réglementaire CET1	438 822	402 772	377 878
Capital réglementaire catégorie 2	18 306	15 695	13 265
Capital réglementaire total	457 128 \$	418 467 \$	391 143 \$
Actifs pondérés par le risque			
Risque de crédit	2 229 223	1 967 721	1 799 476
Risque opérationnel	299 162	268 888	261 822
Autres	241 925	222 537	196 329
Actifs pondérés par le risque total	2 770 310 \$	2 459 146 \$	2 257 627 \$
Ratio de capital sur actifs à risque CET1	15,8 %	16,4 %	16,8 %
Ratio de capital sur actifs à risque totaux	16,5 %	17,0 %	17,3 %

Afin de supporter les institutions financières pendant la pandémie, le Bureau du surintendant des institutions financières a assoupli les exigences de capital des institutions financières.

Pour UNI, ces mesures ont pour effet de bonifier le ratio de capital sur actifs à risque CET1 de 0,09 %. Ces mesures vont être éliminées progressivement à partir de 2021 jusqu'en 2022.

Évolution annuelle du ratio CET1 - (en %)



Le ratio de capital CET1 au 31 décembre 2020 a diminué de 0,5 %. Les excédents d'UNI ont contribué à générer 1,2 % de capital CET1 au courant de l'année 2020 et la diminution des déductions a eu un impact favorable sur le ratio de capital CET1 de 0,1 %. Cependant, l'augmentation du risque de crédit a utilisé 1,8 % de capital CET1.

Ratio de levier

Le Bureau du surintendant des institutions financières, par le biais de la ligne directrice « Exigences de levier », exige le respect d'un deuxième ratio de capital, soit le ratio de levier. Le minimum requis est de 3 % de capital sur l'actif non ajusté pour le risque. UNI se conforme encore en respectant les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières avec un ratio de 9,7 %.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, UNI administre des portefeuilles de placement pour plusieurs de ses membres et clients. Par l'entremise de ses points de services, ils peuvent déposer leurs épargnes dans des fonds de placement. Ce portefeuille d'épargne constitue des arrangements hors bilan.

La valeur de notre portefeuille de fonds de placement sous gestion totalisait 897 M\$ au 31 décembre 2020. Il s'agit d'une croissance de 279 M\$ par rapport à 2019 alors que ce portefeuille était de 618 M\$. Ce secteur d'activité connaît une croissance importante depuis quelques années, et particulièrement en 2020 à la suite de l'acquisition de deux entreprises gérant des portefeuilles de fonds communs de placement de 150 M\$ en juillet 2020 et de la croissance des marchés boursiers. Cette acquisition est alignée avec le plan stratégique de croissance et d'investissement en gestion du patrimoine. Les conditions sont en place pour offrir une expertise sur mesure et un accompagnement hors pair à notre clientèle. UNI veut se positionner comme un joueur important dans la gestion des fonds de placement au Nouveau-Brunswick afin de mieux servir nos membres et clients et faire croître leurs avoirs.

UNI met également à la disposition des membres et clients divers instruments de crédit afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit et les lettres de garantie. Au 31 décembre 2020, ces instruments de crédit hors bilan totalisaient 910 M\$, soit une augmentation de 94 M\$ par rapport à 2019.

(millier \$ et %)	2020	2019	2018
Capital réglementaire CET1	438 822 \$	402 772 \$	377 878 \$
Actifs aux fins du calcul du ratio de levier	4 537 414 \$	4 380 590 \$	4 140 793 \$
Ratio de levier	9,7 %	9,2 %	9,1 %

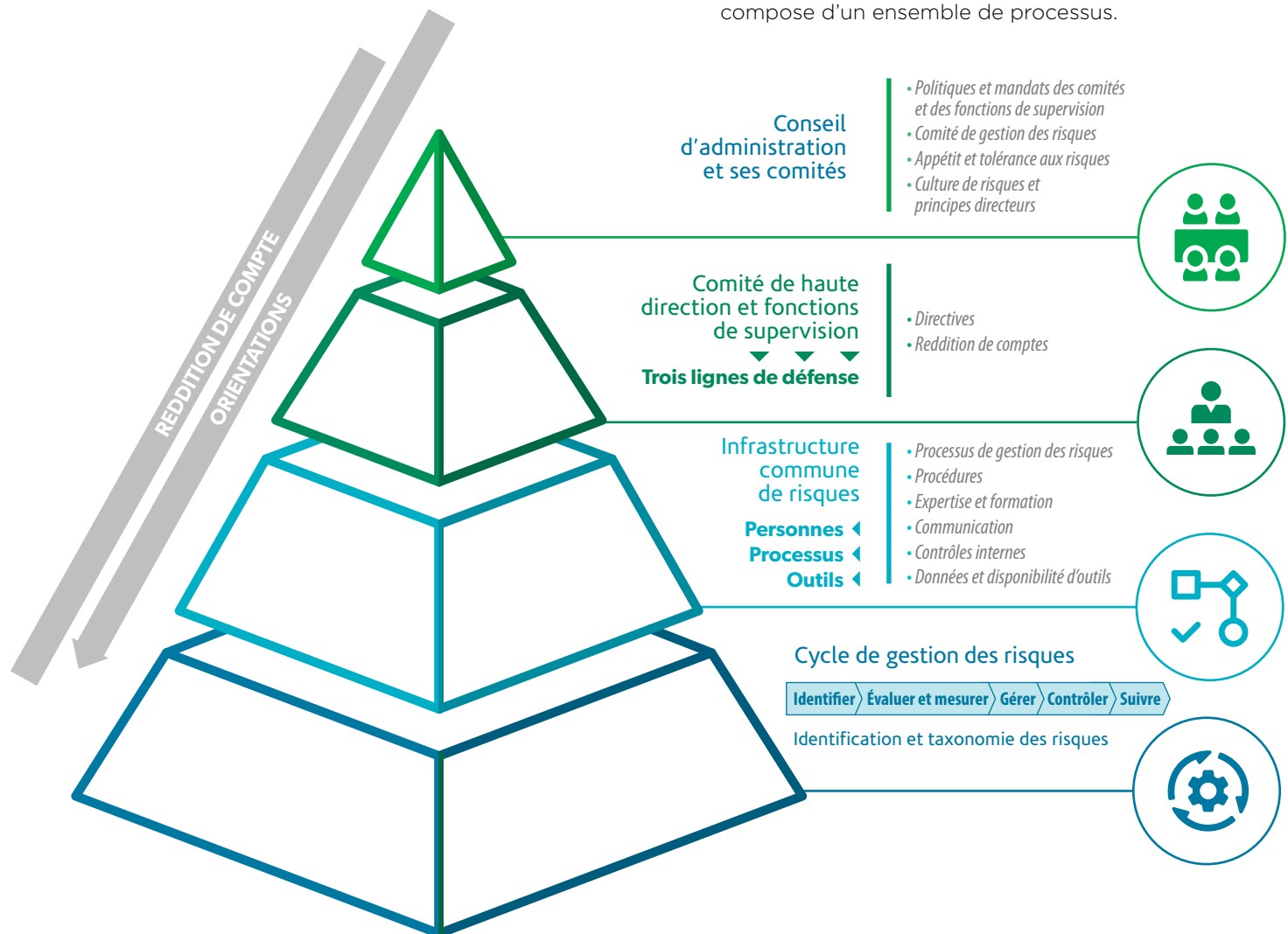
Afin de supporter les institutions financières pendant la pandémie, le Bureau du surintendant des institutions financières a assoupli les exigences du ratio de levier des institutions financières. Pour UNI, ces mesures ont pour effet de bonifier le ratio de levier de 0,40 %. Ces mesures vont être éliminées en 2021.

Gestion des risques

UNI bénéficie d'une fonction de supervision de la gestion des risques relevant du chef des risques. Ce dernier coordonne la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques pour UNI et ses filiales afin de respecter les standards exigés par le Bureau du surintendant des institutions financières et les autres autorités réglementaires.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques se veut prudent, complet, efficace et cohérent à l'échelle de l'organisation. Il couvre l'ensemble des activités d'UNI et ses filiales en plaçant de l'avant une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée. Le cadre de gestion de la conformité fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Ce dernier repose sur une gouvernance rigoureuse, formelle et dynamique et sur une culture de risques transparente et collaboratrice afin de guider le développement des affaires, de surveiller et de contrôler les risques à travers l'organisation. En plus de la gouvernance et de la culture, la gestion des risques se compose d'un ensemble de processus.



Gouvernance

Le cadre de gestion des risques d'UNI est soutenu par une structure de gouvernance respectant sa réalité organisationnelle. Le conseil d'administration s'est doté d'un comité de gestion des risques ainsi que d'autres comités pour superviser des activités spécifiques de l'organisation et les risques qui leur sont liés. Il a aussi recours à des fonctions de supervision telles que la gestion des risques, la conformité, les finances, l'audit interne et le crédit pour superviser au quotidien les risques de l'organisation.

Le conseil d'administration exprime ses orientations liées aux risques par le cadre de propension à prendre des risques (CPPR). UNI gère son risque selon l'approche des trois lignes de défense permettant au conseil d'administration et au comité de haute direction d'obtenir l'assurance que les risques demeurent à l'intérieur de sa tolérance aux risques énoncés dans le CPPR. Ce dernier détermine l'appétit, la tolérance et le type de risques qu'UNI est disposée à accepter dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance aux risques doivent être définis à l'intérieur de la capacité à prendre des risques d'UNI. La fonction de supervision de la gestion des risques assure la coordination au quotidien du cadre en concordance avec les orientations du conseil d'administration. UNI poursuit la voie de l'amélioration continue de l'efficacité des trois lignes de défense afin d'avoir une gouvernance des risques pleinement efficace et adaptée aux besoins de l'organisation et des standards exigeants de l'industrie, lesquels sont également en constants changements.

Culture de risques :

« Le risque est l'affaire de chacun »

Le conseil d'administration promeut une prise de risque saine en équilibre avec un rendement de l'avoir adéquat pour maintenir un niveau de capital fort, mais compétitif, qui n'est pas au détriment de l'objectif collectif de ses membres, ses clients et des communautés. L'esprit de la culture de risques est fondé sur les caractéristiques suivantes :

- Gestion des risques rigoureuse, formelle, proactive, dynamique et complète;
- Communication transparente;
- Responsabilisation de chaque employé et imputabilité claire;
- Langage commun;
- Une vision claire de l'appétit et de la tolérance pour les risques;
- La gestion des risques fait partie intégrante des stratégies;
- Le conseil d'administration s'implique activement dans la gouvernance des risques et donne le ton;
- Le comité de haute direction met en œuvre les politiques approuvées par le conseil d'administration et donne l'exemple;
- La structure est adaptée et les ressources nécessaires sont attribuées à la gestion quotidienne des risques;
- Une saine séparation des tâches est mise en œuvre à l'intérieur d'un dispositif robuste fondé sur l'approche des trois lignes de défense;
- Le système de rémunération favorise une saine gestion des risques.

Globalement, UNI prend et assume des risques de manière à soutenir une performance financière durable reflétant sa nature coopérative et de maintenir un niveau de capital suffisant pour couvrir l'ensemble de ses risques en situation de crise et de soutenir son plan stratégique.



Appétit (cible) pour le risque :

correspond au niveau qu'UNI souhaite atteindre ou maintenir pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires.

Tolérance (seuil et limite) au risque :

correspond au seuil et limite établis et définis en tenant compte de la capacité à prendre des risques. UNI ne veut pas être dans cette zone.

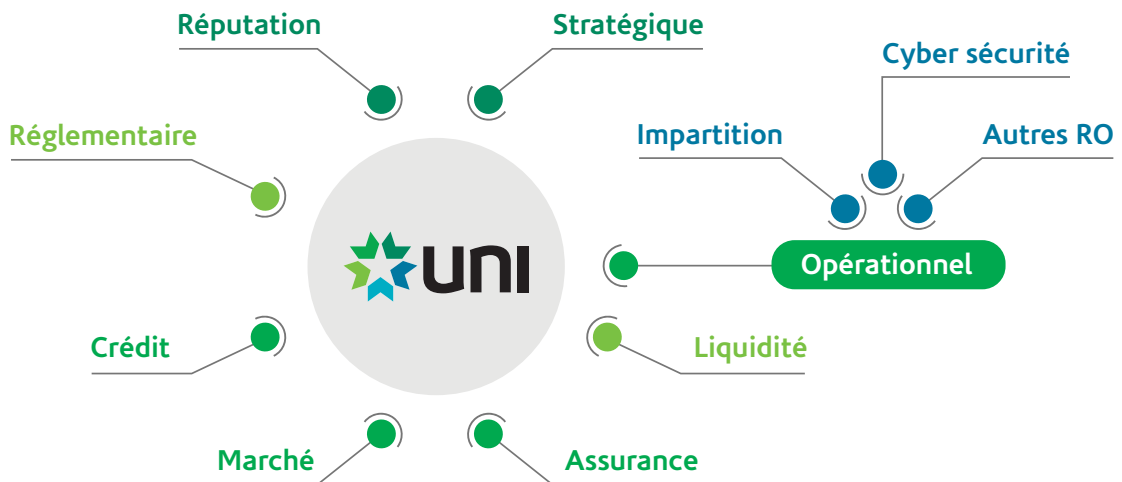
Capacité :

correspond aux fonds propres, bénéfices anticipés et réels, outils, experts, connaissances et personnel d'UNI pour gérer un risque. En termes de niveau de risques, les seuils réglementaires limitent aussi la capacité d'UNI.

Un facteur de succès d'une culture forte de risques est l'utilisation d'un langage commun. Être en mesure de classier les risques par catégorie et de les définir de façon constante et cohérente à travers l'organisation contribue largement à la

gestion des risques au quotidien. UNI classe ses risques sous huit catégories. Le risque opérationnel, en raison de sa nature hétérogène, possède douze sous-catégories de risques dont le risque d'impartition et le risque de cybersécurité.

Taxonomie des risques



Risque stratégique

Écart matériel des résultats financiers d'UNI et de ses filiales par rapport aux résultats planifiés dans son plan stratégique. Ce manque financier peut être lié :

- *aux choix inappropriés des stratégies, modèles d'affaires, partenaires stratégiques ou plans d'exploitation selon sa situation financière, ses capacités opérationnelles, expertise, positionnement concurrentiel ou environnement d'affaires ou économique;*
- *à l'inadéquation de l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles pour livrer sa stratégie;*
- *au désalignement des plans sectoriels avec le plan stratégique d'UNI;*
- *à l'inaction volontaire ou involontaire face à un changement important de l'économie ou de l'environnement concurrentiel ou d'affaires;*
- *à une sous-capitalisation, une surcapitalisation ou à une utilisation inadéquate des fonds propres.*

Le conseil d'administration adopte un plan stratégique, lequel contient des objectifs quantitatifs (p. ex. : croissance de portefeuille, rendement financier, etc.) et d'ordre organisationnel (p. ex. : mise en place d'une structure pour la gestion des risques, projets stratégiques, etc.) Le conseil d'administration revoit trimestriellement le statut d'avancement du plan stratégique avec les membres du comité de haute direction. Le comité de haute direction met en œuvre des plans opérationnels pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

UNI possède un niveau de capital élevé. Elle est fière de cette solidité financière qu'elle offre à ses membres et clients et elle prend les actions pour maintenir une marge de confort au-dessus des ratios réglementaires.

Annuellement, UNI effectue des tests de tension lui permettant de connaître le niveau de résistance de l'institution si elle avait à gérer un scénario de crise. UNI est en mesure de demeurer au-dessus des ratios réglementaires dans la totalité de scénarios évalués notamment un scénario de pandémie sévère.

Risque de réputation

Pertes de revenus dues à des activités, des gestes ou des pratiques d'UNI qui sont considérablement sous les attentes des membres, des clients, des employés ou du public en général. Ce risque découle souvent d'une mauvaise gestion d'une ou plusieurs autres catégories de risques qui engendrent une perte de confiance ou de commentaires négatifs importants dans les médias traditionnels ou sociaux.

UNI a à cœur sa réputation. Elle s'assure en permanence que ses gestes, façons de faire et comportements sont en ligne avec ses valeurs coopératives et ses responsabilités de fiduciaires. Le comité de haute direction supervise de façon serrée la mise en marché de nouveaux produits et services ainsi que les changements à sa gamme de produits et services.

Le taux de satisfaction des membres et des clients d'UNI est un indicateur déterminant de son risque de réputation. Celui-ci est suivi de près depuis plusieurs années. Afin de pouvoir réagir aux fluctuations de la satisfaction de sa clientèle, UNI effectue régulièrement des sondages auprès des particuliers et entreprises. Le taux de satisfaction pour ces deux clientèles distinctes présente un portrait positif.

Risque de liquidité

Pertes possibles découlant du fait qu'UNI ait recours à des sources de financements onéreuses et non planifiées pour être en mesure de respecter ses obligations financières dans les délais prévus. Les obligations financières comprennent des engagements envers les déposants, les emprunteurs (déboursement de prêts consentis), les assurés, les fournisseurs ou les membres et clients. Ce risque résulte principalement de l'asymétrie entre les flux de trésorerie liés aux actifs et ceux liés aux passifs incluant le paiement des sommes dues aux fournisseurs et des ristournes aux membres.

UNI présente un niveau de liquidité enviable dans le marché des institutions financières au Canada. La principale source demeure les dépôts des membres et clients, particuliers et entreprises. Toutefois, elle utilise des canaux de titrisations de prêts hypothécaires garantis par la SCHL afin de diversifier ses sources. De plus, UNI détient des lignes de crédit avec des institutions financières canadiennes. UNI et sa filiale d'assurance de personnes, Acadie Vie, mettent en œuvre une stratégie d'appariement des actifs avec les passifs apportant une meilleure symétrie des flux monétaires de l'organisation. UNI a mis en place des indicateurs, des alertes, des seuils et des limites afin d'assurer qu'elle maintienne en tout temps un niveau de liquidité adéquat au-delà des exigences réglementaires. En particulier, les alertes ont pour objectif de déceler une crise potentielle de liquidité.

Risque réglementaire

Pertes pouvant provenir de litiges, de pénalités, d'amendes ou de sanctions financiers ou non (surveillance accrue des organismes réglementaires) liés à des pratiques inadéquates ne respectant pas la réglementation en vigueur. Ce risque découle de la possibilité qu'UNI déroge des attentes prévues aux lois, règles, règlements, normes ou autres exigences réglementaires. Aussi, ce risque comporte les charges importantes non planifiées pour se conformer à la réglementation en vigueur ou aux changements réglementaires.

UNI a mis en place un processus de vigie réglementaire permettant d'identifier des changements aux lois, règlements et autres exigences réglementaires. Lorsqu'applicable, UNI ajuste, dans les meilleurs délais possibles, ses politiques et procédures afin de demeurer conforme. L'organisation possède des mécanismes de contrôle interne et d'auto-évaluation permettant de maintenir un niveau de conformité élevé.

Lutte au blanchiment d'argent

UNI dispose d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (LRPCFAT) qui respecte la loi en la matière tout en étant conforme aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières et du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Risque de crédit

Pertes financières non anticipées dues à l'incapacité ou refus d'un emprunteur, d'un endosseur, d'un garant ou d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, de concentration et d'exposition à des engagements importants avec une seule contrepartie.

Risque de concentration : Le risque de concentration est le risque découlant d'une grande exposition à un seul facteur (ex. : secteur d'activités industrielles).

Le risque de crédit est un des risques les plus importants d'UNI. Le portefeuille de crédit d'UNI est composé de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et de crédit aux entreprises.

La politique de gestion du risque de crédit est adoptée par le conseil d'administration d'UNI avant d'être mise en œuvre par ceux qui interviennent dans le processus d'octroi et de gestion des produits de crédit.

UNI utilise des systèmes de notation permettant d'évaluer quantitativement le niveau de risque de crédit des emprunteurs. Ces systèmes sont utilisés pour l'octroi, la révision et la gestion du crédit.

Octroi du crédit

Le conseil d'administration d'UNI accorde d'abord les limites d'approbation au comité de crédit et au chef du crédit. Ce dernier délègue les limites d'approbation au personnel chargé de l'autorisation du crédit.

La décision relative au crédit est fondée sur une évaluation du risque. La décision repose sur des facteurs comme la politique de gestion du risque de crédit, les pratiques et procédures de crédit, la conformité et sur les garanties disponibles.

Prêts à la clientèle de détail — particuliers

Le portefeuille de prêts aux particuliers est composé d'hypothèques résidentielles, de prêts et marges de crédit personnel ainsi que de financements au point de vente. Chaque décision relève d'un palier différent au sein des équipes de gestion des risques indépendantes à la ligne d'affaires. En général, les décisions pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Pour les dossiers plus à risque, l'analyse est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe de crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque évalue périodiquement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer un suivi rapide de l'évolution du risque individuel de chacun des dossiers et de façon collective par portefeuille.

Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons.

Le tableau suivant présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

Cotes	S&P	Description
1 à 2	AAA à A	
2,5	A- à BBB+	De première qualité
3 à 4	BBB à BBB-	
4,5 à 5,5	BB+ à BB-	De qualité satisfaisante
6 à 7	B+ à B-	
7,5 à 9	B- à C	Sous surveillance
10	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises (les montants présentés ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances et sans les découverts de compte).

(millier \$ et %)	2020		2019	
Prêts — entreprises				
De première qualité	455 711 \$	35 %	390 417 \$	31 %
De qualité satisfaisante	745 062	57 %	779 826	63 %
Sous surveillance	30 218	2 %	49 122	4 %
Prêts douteux ou en défaut	67 493	5 %	25 317	2 %
Total	1 298 484 \$	100 %	1 244 682 \$	100 %

Clientèle de détail — entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des systèmes utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille. Une réactualisation périodique du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Pour les dossiers plus à risque, l'analyse est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe de crédit.

Moyennes et grandes entreprises

L'octroi du crédit aux moyennes et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe crédit. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur reçoit une cote représentant son niveau de risque. Nonobstant la cote attribuée, la décision définitive est prise par le niveau hiérarchique possédant la limite d'approbation requise.

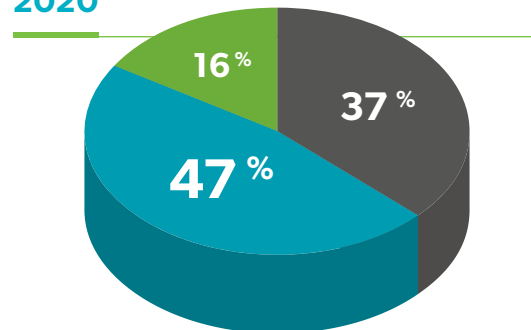
Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un client, UNI obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de certains emprunteurs. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des actions, des placements, des titres de gouvernements ou des actions. Au besoin, UNI utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières.

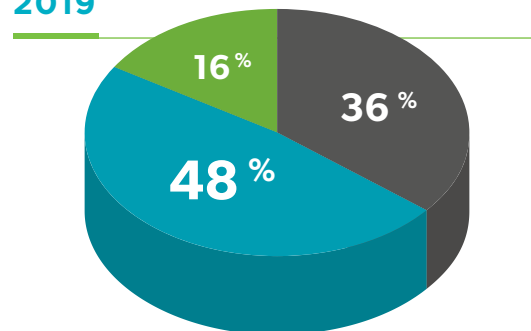
Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

31 décembre 2020

2020



2019

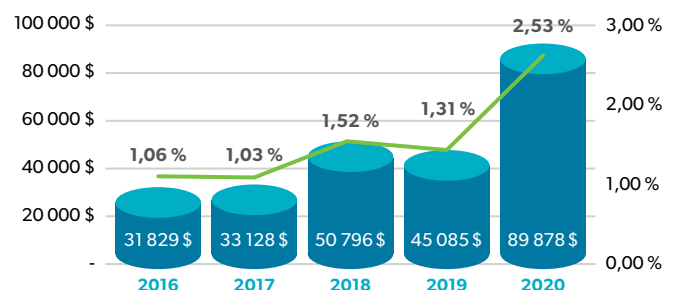


- Hypothécaire
- Consommation et autres prêts au particulier
- Entreprise

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2020

Prêts douteux bruts (en millier \$ et en %)



- Ratio des prêts douteux bruts
- Prêts douteux bruts

UNI continue de présenter un portefeuille de prêts de bonne qualité. Toutefois, au 31 décembre 2020, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 89,9 M\$, soit une augmentation de 44,8 M\$ par rapport à 2019. La forte croissance en 2020 est due aux effets néfastes de la pandémie sur nos membres/clients particuliers et entreprises. Nous prévoyons une fragilité accrue des ménages et de la structure financière des entreprises à la sortie de cette crise. Les programmes gouvernementaux et les reports de paiements consentis en 2020 sont venus amoindrir les effets en 2020, néanmoins plusieurs prêts bénéficient encore de reports de paiements qui dépassent 6 mois et qui selon les directives des autorités réglementaires doivent être classés douteux. Le secteur de l'hôtellerie est celui qui a bénéficié le plus des reports de paiements en 2020 et a ainsi créé la majorité de l'augmentation des prêts douteux.

Les activités d'UNI sont concentrées au Nouveau-Brunswick. Ainsi, au 31 décembre 2020, les prêts consentis à des clients de cette province représentaient une proportion de 95 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Nouveau-Brunswick. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts.

UNI poursuit toutefois une stratégie prudente de diversification de son portefeuille de crédit aux entreprises et crédit hypothécaire à l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

Risque de marché

Pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et autres investissements créant des positions figurant au bilan ou non.

Risque lié aux taux d'intérêt

UNI à adopter une stratégie selon laquelle elle assume un niveau très faible de risque lié au mouvement des taux d'intérêt. La stratégie utilise des swaps de taux d'intérêt pour réduire l'écart de durée entre les actifs et les passifs. Elle maintient un écart de durée entre les actifs et les passifs à l'intérieur des bornes adoptées par le conseil d'administration.

Pour la filiale Acadie Vie, le risque de taux d'intérêt est géré à l'aide de scénarios stochastiques qui déterminent l'impact potentiel de changements de taux d'intérêt sur le capital de la compagnie. Des limites de risque ont été établies afin de s'assurer que le profil de risque de la compagnie cadre avec l'appétit du risque déterminé par le conseil d'administration.

Risque de change

UNI ne maintient pas de position importante sur les marchés de change. Elle détient seulement les monnaies étrangères (principalement des dollars américains) qui sont nécessaires pour les besoins prévisibles de ses membres et clients.

La filiale Acadie Vie détient un nombre limité d'actions américaines en devises américaines sur lesquelles il n'y a aucune protection contre le risque de taux de change. Cela représente moins de 5 % des investissements d'Acadie Vie.

Gestion des placements

Une politique de placement encadre la composition, la qualité des titres dans les portefeuilles et les divers paramètres de gestion de portefeuille pour l'ensemble des fonds sous gestion qui sont en lien avec notre gestion du risque de liquidité.

Risque d'assurance

Pertes potentielles encourues lorsque les indemnités versées sont différentes, dans les faits, des hypothèses estimées (mortalité, déchéance, etc.) lors de la conception et de la tarification des produits d'assurance.

UNI assume un risque d'assurance de personnes (mortalité, morbidité) pour les produits d'assurance vie et de rentes manufacturés par Acadie Vie, seulement. Cette filiale n'émet pas de produits d'assurance complexes. Acadie Vie maintient un niveau de capital largement supérieur aux exigences réglementaires.

Risques opérationnels

Pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque d'impartition est traité séparément en raison de l'importance de ce risque à UNI. Il en est de même pour le risque de cybersécurité. En raison de sa nature hétérogène, ce risque est divisé en dix composantes distinctes pour les autres risques opérationnels.

UNI a mis en place des politiques, directives, procédures, systèmes informatiques, règles, normes, plans de continuité des affaires et contrôles internes afin d'atténuer les pertes possibles pouvant venir de différentes sources liées à ses opérations dont :

- Fraude interne
- Fraude externe
- Dommage ou limitation d'accès aux actifs corporels et aux immeubles
- Interruptions d'activités et dysfonctionnements des systèmes
- Sécurité de l'information
- Gestion de projet
- Exécution, livraison et gestion des processus
- Produits, services et pratiques commerciales
- Ressources humaines
- Intégrité de l'information financière et de gestion

De plus, UNI possède une couverture d'assurance afin d'éviter de subir des pertes financières importantes.

Risque d'impartition

Pertes potentielles (financières ou non) provenant du manquement d'un fournisseur (incluant impartiteur et partenaire) de s'acquitter, en totalité ou en partie, de ses obligations contractuelles non financières (mésentente contractuelle). Dans une telle éventualité, des coûts potentiels pour la mise en place d'une solution alternative aux services du présent fournisseur pourraient être engagés.

Bien qu'il fasse généralement partie du risque opérationnel, UNI croit bon de le voir comme une catégorie de risque distincte étant donné l'importance de ce risque pour elle.

Afin de pouvoir réaliser ses objectifs stratégiques et d'affaires, UNI utilise les services de divers fournisseurs externes. Parmi ceux-ci, trois ententes sont reconnues comme de l'impartition importante en lien avec sa politique reliée à l'impartition. L'entente avec la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec est la plus significative.

UNI et ses fournisseurs-clés maintiennent de très bonnes relations d'affaires soutenues par des processus de gestion permettant, entre autres, une gestion des risques adéquate.

Risque de cybersécurité

Pertes des données de l'entreprise ou du membre et client et/ou de la disponibilité réduite des systèmes en raison de la dégradation de l'environnement de sécurité des informations de l'entreprise (ex. : ordinateurs, appareils mobiles, centres de données, stockage en nuage, etc.) Pertes reliées au vol ou l'endommagement du matériel, des logiciels ou des informations qui se trouvent dans les systèmes informatiques, ainsi que de la perturbation ou de la mauvaise orientation des services technologiques qu'ils fournissent.

Les dommages qui peuvent provenir de l'accès au réseau, de données et d'injections de code. Aussi les pertes peuvent résulter de l'ingénierie sociale. Ceci fait référence à des pratiques de manipulation psychologique à des fins d'escroquerie envers nos employés.

UNI utilise deux environnements informatiques. Le premier, pour les activités bancaires du réseau des points de services, est géré par notre partenaire Desjardins lequel assure une gestion de ce risque. UNI s'assure régulièrement de la bonne gouvernance de ce risque auprès de ses fournisseurs. Pour l'environnement informatique propre aux activités de son siège social et de ses filiales, UNI met en œuvre les stratégies et mécanismes de sécurité et de prévention pour atténuer adéquatement ce risque.

Gestion des plaintes et différends

Les points de services et bureaux régionaux sont les premiers points de contact pour soumettre une plainte par un membre et client car ils sont habilités et disponibles pour répondre efficacement aux préoccupations soulevées. Lorsque le plaignant estime que sa plainte n'a pas été réglée à sa satisfaction, il peut alors s'adresser au Service de gestion des plaintes. Si le plaignant estime qu'il n'a pas reçu une réponse satisfaisante du Service de gestion des plaintes, il peut se tourner vers le Bureau du commissaire aux plaintes d'UNI. Finalement, si le plaignant désire escalader la plainte, il peut alors s'adresser à un organisme externe de traitement des plaintes, soit l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) ou l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

Voici quelques données des plaintes traitées par le commissaire aux plaintes en 2020 :

Plaintes traitées et résolues	2
Délai moyen de traitement	6 h
Taux de satisfaction des membres et clients	50 %



Caisse populaire acadienne

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020



Table des matières

66 À l'égard de
l'information
financière

67 Rapport
de l'auditeur
indépendant

70 État consolidé de la
situation financière

71 État consolidé
du résultat

72 État consolidé
du résultat global

73 État consolidé
des variations des
capitaux propres

74 Tableau consolidé
des flux de trésorerie

75 Notes
complémentaires

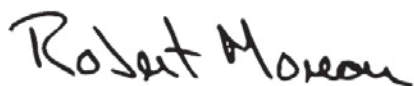
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée ainsi que les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'en assurer l'intégralité et la fidélité.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations de provisions techniques effectuées par les actuaires d'évaluation de Caisse populaire acadienne ltée, l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel et les évaluations des justes valeurs des instruments financiers. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés audités.

Le conseil d'administration de Caisse populaire acadienne ltée s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de comités d'audit qui rencontrent l'auditeur, conformément à ce que prévoient leurs mandats.

Les états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport suit. L'auditeur peut, en tout temps, s'entretenir avec le comité d'audit de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie.



Robert Moreau, FCPA, CGA, IAS.A
Chef de la direction



Éric St-Pierre, CPA, CMA
Vice-président Finance

Caraquet, Canada
Le 18 mars 2021



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
816, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E6
Canada

Tél. : 506-389-8073
Télec. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Caisse populaire acadienne Itée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne Itée (la « Caisse »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 18 mars 2021

Caisse populaire acadienne Itée

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Actif			
Liquidités		132 987	184 675
Valeurs mobilières	22	829 196	709 012
Prêts			
Particuliers	6	2 251 713	2 196 014
Entreprises		1 298 520	1 245 576
		3 550 233	3 441 590
Provision pour pertes sur prêts		(37 746)	(28 348)
		3 512 487	3 413 242
Autres éléments d'actif			
Intérêts courus, débiteurs et autres actifs	7	216 967	29 294
Instruments financiers dérivés		52 137	42 536
Actifs de réassurance	10	7 578	7 767
Impôts sur le résultat à recouvrer		—	614
Impôts différés	19	5 681	11 932
Immobilisations corporelles	8	30 564	30 892
Actifs incorporels	9	8 230	10 755
		321 157	133 790
		4 795 827	4 440 719
Passif			
Dépôts			
Payables à vue		2 365 479	1 795 604
Payables à terme fixe		1 499 134	1 792 165
		3 864 613	3 587 769
Autres éléments de passif			
Emprunts	11	163 729	143 781
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	12	73 002	77 365
Impôts sur le résultat à payer		5 307	—
Provisions techniques	10	216 865	194 503
Instruments financiers dérivés		6 281	5 626
		465 184	421 275
		4 329 797	4 009 044
Engagements et éventualités			
	23		
Capitaux propres			
Capital social	15	4 305	4 322
Cumul des autres éléments du résultat global	16	14 711	953
Réserve générale		447 014	426 400
		466 030	431 675
		4 795 827	4 440 719

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



Pierre-Marcel Desjardins, IAS.A
Président du conseil d'administration



Wanita McGraw, FCPA, CA, IAS.A
Présidente du comité d'audit

Caisse populaire acadienne Itée
État consolidé du résultat

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Revenus financiers nets			
Revenus financiers		154 984	156 520
Frais financiers		36 609	41 392
Revenus financiers nets		118 375	115 128
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	6	14 662	7 815
Revenus financiers nets après la dotation à la provision pour pertes sur prêts		103 713	107 313
Autres revenus			
Reliés principalement à l'administration des dépôts		16 233	18 368
Reliés à l'administration des autres services		16 236	17 928
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	6	15 193	—
		47 662	36 296
Revenus d'assurance et de rentes nets			
Revenus financiers tirés des activités d'assurance et de rentes		23 243	30 594
Primes d'assurance et de rentes nettes	17	18 762	18 477
Prestations d'assurance et de rentes nettes	18	(34 633)	(34 895)
		7 372	14 176
Autres frais			
Salaires et avantages sociaux		71 007	69 185
Frais généraux et autres		64 283	67 479
		135 290	136 664
Résultat avant les autres éléments		23 457	21 121
Gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur		5 140	5 645
Résultat avant impôts		28 597	26 766
Impôts sur le résultat	19	7 969	7 391
Résultat net de l'exercice		20 628	19 375

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée
État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Résultat net de l'exercice		20 628	19 375
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas ultérieurement reclassé à l'état consolidé du résultat			
Variation du passif au titre des avantages du personnel			
Variation de l'exercice	13	(23)	265
Impôts différés	19	9	(86)
Total de l'élément qui ne sera pas reclassé à l'état consolidé du résultat		(14)	179
Éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat			
Variation de juste valeur non réalisée sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation de l'exercice		19 322	6 012
Impôts afférents	19	(5 603)	(1 744)
		13 719	4 268
Reclassement au résultat net			
(Gains) pertes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(6 342)	(2 410)
Impôts afférents	19	1 839	699
		(4 503)	(1 711)
Couvertures de flux de trésorerie			
Profit (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture désignés aux fins de couverture	14	6 397	(327)
(Profit) perte cumulé découlant des instruments de couverture reclassés en résultat net	14	—	—
Impôts afférents	19	(1 855)	95
		4 542	(232)
Total des éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat		13 758	2 325
Total des autres éléments du résultat global, nets des impôts		13 744	2 504
Résultat global de l'exercice		34 372	21 879

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

		2020				
Note	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	
	4 322	953	—	426 400	431 675	
Solde au début de l'exercice						
Résultat net de l'exercice	—	—	20 628	—	20 628	
Autres éléments du résultat global	—	13 758	—	(14)	13 744	
Résultat global	—	13 758	20 628	(14)	34 372	
Virement net à la réserve générale	—	—	(20 628)	20 628	—	
Variation nette du capital social	(17)	—	—	—	(17)	
	(17)	—	(20 628)	20 628	(17)	
Solde à la fin de l'exercice	4 305	14 711	—	447 014	466 030	
		2019				
Note	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	
	4 367	(1 372)	—	407 041	410 036	
Solde au début de l'exercice						
Effet de l'adoption d'IFRS 16	—	—	—	(195)	(195)	
Solde au début de l'exercice	4 367	(1 372)	—	406 846	409 841	
Résultat net de l'exercice	—	—	19 375	—	19 375	
Autres éléments du résultat global	—	2 325	—	179	2 504	
Résultat global	—	2 325	19 375	179	21 879	
Virement net à la réserve générale	—	—	(19 375)	19 375	—	
Variation nette du capital social	(45)	—	—	—	(45)	
	(45)	—	(19 375)	19 375	(45)	
Solde à la fin de l'exercice	4 322	953	—	426 400	431 675	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée
Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	2020	2019
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	28 597	26 766
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	7 147	8 337
Perte à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	137	375
Dépréciation d'autres actifs	—	564
Amortissement des primes et escomptes sur valeurs mobilières	1 174	(1 564)
Variation nette des provisions techniques	22 362	21 571
Variation des passifs des contrats d'investissement	—	(2)
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	14 662	7 815
Gain sur disposition de titres hypothécaire titrisés	(15 193)	—
Gains sur valeurs mobilières	(13 229)	(29 431)
Gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur	(5 140)	(5 645)
Variation du passif au titre des avantages du personnel	(2 931)	(2 819)
Variation des actifs de réassurance	189	362
Variation nette des intérêts à recevoir et à payer	(186 314)	(3 033)
Variation nette des prêts	(98 714)	(113 721)
Variation nette des dépôts	276 844	179 670
Variation nette des instruments financiers dérivés	(1 118)	(18 463)
Variation nette des autres éléments d'actifs et de passifs	(5 502)	(11 733)
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	(1 407)	(4 217)
	21 564	54 832
Activités d'investissement		
Acquisitions des valeurs mobilières	(1 551 739)	(950 184)
Produit de la cession des valeurs mobilières	1 462 987	868 349
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(4 607)	(4 582)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	436	480
	(92 923)	(85 937)
Activités de financement		
Augmentation nette des emprunts	19 878	17 868
Remboursement des emprunts	(190)	(189)
Variation nette du capital social	(17)	(45)
	19 671	17 634
Diminution nette des liquidités	(51 688)	(13 471)
Liquidités au début de l'exercice	184 675	198 146
Liquidités à la fin de l'exercice	132 987	184 675
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	156 715	156 299
Intérêts versés	36 060	41 039
Dividendes reçus	967	1 406

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

1. Information générale

La Caisse populaire acadienne Itée (la « Caisse »), opérant sous UNI Coopération financière, est une coopérative de crédit fédérale constituée en vertu de la *Loi sur les banques* et ses activités sont, entre autres, régies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Elle est également membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Caisse offre une gamme complète de services et produits financiers, dont les services bancaires aux particuliers et aux entreprises, la gestion des avoirs, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Le siège social de la Caisse est situé au 295, boulevard Saint-Pierre Ouest, à Caraquet (Nouveau-Brunswick), au Canada.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 mars 2021.

2. Base d'établissement

Normes internationales d'information financière

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Caisse selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur, notamment les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes à court terme et des soldes à long terme, s'il y a lieu.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat ni sur le total de l'actif et du passif de la Caisse.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Caisse.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Caisse ont été établis conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2020.

Caisse populaire acadienne Ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de la Caisse regroupent les états financiers de la Caisse et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Financière Acadie Inc. et Société de Services Acadie Inc. Les états financiers consolidés incluent également ceux du Conseil Acadien de la Coopération Ltée, une société que la Caisse contrôle du fait qu'elle contrôle son conseil d'administration.

Les états financiers de l'ensemble des entités de la Caisse sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges inter sociétés, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

Utilisation d'estimations et de jugement

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Considérations liées à la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 avait atteint le stade de pandémie mondiale. En raison de l'incertitude accrue découlant de la nature sans précédent de la pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement a augmenté encore davantage. La comptabilisation des pertes de crédit attendues est particulièrement difficile compte tenu des circonstances actuelles et nécessite des jugements importants. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective et repose sur une approche de pondération probabiliste. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. En cette période de forte incertitude économique, il est très difficile de prévoir les événements et les données d'entrée d'ordre macroéconomique utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues. L'élaboration de scénarios macroéconomiques et l'attribution de probabilités à ces scénarios nécessitent des jugements importants. La Caisse tient compte des effets de la COVID-19 et des mesures de soutien d'envergure mises en place par les gouvernements. La Caisse exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit. En raison de la COVID-19 et du ralentissement économique général, une grande incertitude de mesure entoure la détermination des pertes de crédit attendues, et l'évaluation est assujettie à des jugements importants.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et de jugement (suite)

Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement les passifs des contrats d'assurance et les actifs de réassurance, la provision pour pertes sur prêts, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le résultat et l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel. Les estimations et hypothèses par rapport à ces éléments sont présentées ci-après.

Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques, déduction faite des actifs de réassurance, est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Caisse est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat. Des informations complémentaires sont présentées à la note 10.

Provision pour pertes de crédit attendues

Le modèle de détermination de la provision pour pertes de crédit attendues considère un certain nombre de facteurs et de méthodologies propres au risque de crédit dont les changements à la notion de risque, l'intégration des scénarios prospectifs, et la durée de vie estimée des expositions rotatives. Les résultats du modèle sont ensuite examinés en tenant compte du jugement de la direction concernant les facteurs externes soit la qualité du portefeuille, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit.

La Caisse établit distinctement, prêt par prêt, des provisions individuelles sur chacun des prêts considérés comme dépréciés. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif, la Caisse utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent pas être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant du recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, une modification sur le plan des estimations et des jugements pourrait avoir une incidence importante sur les montants de provisions.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et de jugement (suite)

Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs selon que les données utilisées pour réaliser les évaluations sont observables ou non. La note 22 illustre la répartition des évaluations de juste valeur entre les trois niveaux de la hiérarchie. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Impôts sur le résultat

La détermination de la provision pour impôt sur le résultat fait appel à une part de jugement. Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites aux états financiers consolidés. La Caisse comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction de l'estimation des impôts supplémentaires à payer. Lorsque le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence vient affecter la charge d'impôts sur le résultat, et les provisions pour impôts pourraient augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Les actifs et les passifs d'impôt différé reflètent l'estimation par la direction de la valeur des reports en avant de pertes et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs d'impôt différé est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date du renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements.

La direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé soient réalisés avant leur expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de ne pas comptabiliser une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé. En outre, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état consolidé du résultat, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses ou interprétations pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Passif au titre des avantages du personnel

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes de pension à prestations définies est déterminée sur une base actuarielle utilisant un certain nombre d'hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable du passif au titre des avantages du personnel. Les hypothèses retenues et d'autres informations complémentaires sont présentées à la note 13.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Afin de déterminer l'application de la décomptabilisation sur les actifs financiers, le jugement est appliqué en déterminant si la Caisse a transféré la quasi-totalité des risques et avantages des droits en transférant les actifs à une autre entité ou si les droits sur les flux de trésorerie provenant de l'actif sont expirés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de leur comptabilisation initiale, être inscrits à leur juste valeur et être classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. Les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés selon la date de transaction.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les instruments financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation peut être faite si elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité. À l'exception des instruments financiers dérivés ainsi que des instruments qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans cette catégorie à la suite d'une désignation initiale. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou, s'il s'agit d'instruments de capitaux propres, parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (suite)

Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Pour les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les résultats à répartir.

Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments d'emprunt pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. La Caisse n'a désigné aucun actif financier dans cette classe d'évaluation.

Instruments financiers dans la catégorie coût amorti

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont des actifs financiers pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts se rapportant à ces instruments financiers sont comptabilisés dans les revenus et frais financiers de l'exercice.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction associés à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont capitalisés et amortis sur la durée du placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que ceux ayant trait à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au résultat. Ceux associés à la cession de placements sont portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers au coût amorti sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les méthodes décrites ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités sont classées au coût amorti et comprennent le numéraire et des comptes courants.

Valeurs mobilières

Les créances comprennent des titres de marché monétaire, des obligations et des dépôts à terme. Les revenus provenant des valeurs mobilières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les titres de marché monétaire appariés aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres titres de marché monétaire sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les obligations appariées aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres obligations sont classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les dépôts à terme sont classés au coût amorti.

Les titres de participation comprennent des actions, des fonds de placement et d'autres placements.

Les actions sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)

Valeurs mobilières (suite)

Les fonds de placement sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres placements comprennent principalement des titres de capitaux propres d'autres sociétés non liées et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les passifs actuariels étant établis selon la MCAB, la valeur comptable des actifs appariant ces passifs est prise en compte dans la base de calcul. En conséquence, toute variation de la juste valeur de la portion des titres de marché monétaire, des obligations et des fonds de placement appariés aux provisions techniques est prise en compte dans le calcul des passifs actuariels.

Prêts

Les prêts sont classés au coût amorti. Ils sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur les prêts dépréciés sont portées immédiatement au résultat.

Autres éléments d'actif

À l'exception des instruments financiers dérivés et de certaines marges d'intérêt à recevoir, les actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif sont classés au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. Les contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre la Caisse et la contrepartie et comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les options sur indices boursiers.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments financiers dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés dans des passifs financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés autonomes sont constatés à l'état consolidé de la situation financière parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments financiers dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit avec les dépôts payables à terme fixe. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés autonomes est constatée à l'état consolidé du résultat dans les gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur, à l'exception de celle relative aux dépôts payables à terme fixe liés au marché qui est comptabilisée dans les frais financiers et celle des swaps de taux d'intérêts désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais financiers.

La Caisse utilise essentiellement les instruments financiers dérivés à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les instruments financiers dérivés visent à gérer principalement les risques liés aux taux d'intérêt auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état consolidé de la situation financière, les engagements fermes et les opérations prévues.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange.

Les contrats de change auxquels la Caisse est partie prenante sont composés de contrats à terme de gré à gré. Les contrats à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat.

La Caisse a fait le choix d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement sur les swaps de taux d'intérêts contractés depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse applique les exigences de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dépôts

Les dépôts sont classés au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques et des comptes d'épargne. Les dépôts payables à terme fixe sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôts à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à cinq ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Autres éléments de passif

Les emprunts et les passifs financiers inclus dans les autres éléments de passif, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Caisse a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Caisse décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Caisse considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation(suite)

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier autrement que dans son intégralité, la Caisse répartit la valeur comptable de l'actif financier entre la partie qu'elle continue de comptabiliser et la partie qu'elle ne reconnaît plus sur la base des justes valeurs relatives des parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable attribuée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue pour la partie qui n'est plus reconnue est constatée à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, la Caisse participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Caisse émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Caisse cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Dans le cadre de certaines de ces opérations, la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, lorsque la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les Prêts de l'état consolidé de la situation financière de la Caisse. La Caisse ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et elle ne peut les racheter avant l'échéance. La Caisse traite ces transferts comme des opérations de financement garanti car elle conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la FCH liée aux prêts qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Emprunts de l'état consolidé de la situation financière. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Lorsque l'opération est structurée de tel sorte que la Caisse transfère de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, la Caisse de décomptabilise la partie des prêts cédés. La partie que la Caisse continue de comptabiliser représente la marge d'intérêts à recevoir qui se veut être la valeur actualisée de la différence entre les paiements d'intérêt des prêts hypothécaires sous-jacents et l'intérêt sur le titre LNH. Les marges d'intérêts à recevoir sont classées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de la stratégie utilisée pour atteindre la décomptabilisation.

Dépréciation des actifs financiers

En date de fin d'année, la Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de crédit.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation qui comprend trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de fin d'année et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a eu une augmentation importante depuis la date initiale, la Caisse fonde son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit (suite)

Pour ce faire, la Caisse compare la cote de risque de l'instrument financier à la date de fin d'année avec la cote de risque à la date de la comptabilisation initiale. De plus, des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont également prises en compte, notamment des informations de nature qualitative et sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fondent principalement sur une variation de l'augmentation de la cote de risque selon les types de clientèle. Une simplification liée au risque de crédit faible permet de considérer qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale pour les instruments dont le risque est considéré faible à la date de clôture. Tous les instruments en souffrance depuis 30 jours ainsi que les financements commerciaux qui sont sur la « liste de surveillance » sont également transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux prêts dépréciés est évaluée individuellement, tandis que celle pour les actifs performants est évaluée collectivement. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon la similarité des caractéristiques de risque de crédit.

Les variations de la provision pour pertes attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées dans les revenus financiers, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur prêts.

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision pour prêts dépréciés sont inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues.

La méthode utilisée par la Caisse pour évaluer la provision prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts. Les modèles de détermination de la provision prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des modèles de pertes historiques et sont déterminés selon le type de clientèle soit détail particulier, détail entreprise et non détail. De plus, pour chacun de ces types de clientèle, deux types de produits sont identifiés soit marge de crédit ou prêt à terme.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues (suite)

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de fin d'année et se fonde sur le produit résultant de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. L'évaluation de la provision fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Enfin, la provision reliée au risque sur des éléments hors bilan, tels que les engagements de crédit non comptabilisés, est comptabilisée dans les autres passifs.

Date d'échéance et durée de vie attendue

La durée de vie attendue correspond à la date d'échéance contractuelle maximale pendant laquelle la Caisse est exposée au risque de crédit, y compris lorsque les options de prolongation sont à la discrétion de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit et marges atout pour lesquelles la durée de vie est estimée et correspond à la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Prise en compte du passage du temps dans le calcul de la provision

L'évaluation des pertes de crédit attendues considère la valeur temps de l'argent. Le taux effectif d'actualisation utilisé est basé sur les différents types d'instruments financiers ainsi que la nature du taux lors de comptabilisation initiale, soit fixe ou variable.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Définition de défaut

La définition de défaut afin de déterminer les instruments financiers qui devront être classés dans l'étape 3 correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la Caisse. Cette définition prend en considération des données observables au sujets des événements quantitatifs et qualitatifs qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Définition d'actif financier déprécié

La Caisse détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme déprécié lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée, b) l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. Un prêt est considéré comme en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient déprécié, l'intérêt antérieurement couru mais non encaissé est capitalisé au prêt. Cependant, pour les prêts pleinement garantis par le gouvernement ou dépréciés par contagion, l'intérêt ne sera pas capitalisé au prêt. Les encaissements subséquentement reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Les revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés sont calculés sur la valeur nette du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, auquel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Radiation des prêts

Un prêt est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au résultat net.

Biens saisis

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des biens saisis est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des biens saisis. Les prix de transaction pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et le bien saisi évalué. Toute variation ultérieure de la juste valeur est constatée à l'état du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité de couverture

La Caisse désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, la Caisse prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, la Caisse indique si la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la Caisse et la quantité de l'instrument de couverture que la Caisse utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Couvertures de juste valeur

La variation de la juste valeur des instruments de couverture éligibles est comptabilisée en résultat net.

La valeur comptable d'un élément couvert qui n'est pas déjà évalué à la juste valeur est ajustée en fonction de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert, et un montant correspondant est porté au résultat net.

Les profits nets ou pertes nettes représentant l'inefficacité de couvertures comptabilisés en résultat net sont présentés au poste Autres éléments de l'état du résultat.

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu).

Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé. La cessation de la comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat net à compter de la date de la cessation.

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés éligibles est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, à hauteur de la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert depuis le début de la couverture. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net, dans le poste Autres éléments.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité de couverture (suite)

Couvertures de flux de trésorerie (suite)

L'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. Si la Caisse s'attend à ne pas pouvoir recouvrer en tout ou en partie une perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net.

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé.

La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue influe sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Caisse utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. Les actifs de réassurance représentent les montants dus à la Caisse par des compagnies de réassurance à l'égard des passifs des contrats d'assurance cédés. Ces montants sont calculés de façon semblable aux passifs actuariels sur les prestations futures aux termes des contrats d'assurance, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'un actif de réassurance s'est déprécié, la valeur comptable de cet actif est réduite au montant recouvrable et la perte qui en résulte est reconnue au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles et le matériel et autres sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont matérialisés et sont inclus dans les autres revenus. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède sa juste valeur, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat net.

Immeubles	5 à 60 ans
Matériel et autres	1 à 30 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, acquis ou développés en interne, et sont comptabilisés initialement au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et selon des durées de 1 an à 15 ans. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente s'il est prévu que sa valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La juste valeur des actifs détenus en vue de la vente est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des actifs. Les prix de transactions pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et l'actif détenu en vue de la vente.

Contrats de location

La Caisse a choisi, pour ses contrats de 12 mois ou moins ainsi que pour les biens de faible valeur, tel que l'équipement informatique, de les comptabiliser directement à la dépense, linéairement sur la durée des contrats.

Pour ses autres contrats, la Caisse analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location.

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Caisse évalue les indicateurs suivants :

- Le bien déterminé est-il prévu au contrat, directement ou indirectement, ou représente-t-il pratiquement toute la capacité d'un bien physique distinct?
- Le droit d'utilisation représente-t-il la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé pour un certain temps?
- La Caisse a-t-elle le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé? Dans les cas où l'utilisation est prédéterminée, la Caisse opère-t-elle le bien ou est-ce que la Caisse a conçu le bien de façon à prédéterminer comment et pour quelle raison le bien sera utilisé?

Lorsqu'un contrat de location est identifié, la Caisse alloue la contrepartie payable en vertu du contrat aux composantes locatives, séparément des composantes non-locatives, proportionnellement à leurs prix distincts relatifs.

Un actif au titre du droit d'utilisation (un « actif locatif ») ainsi qu'une obligation locative sont reconnus dans l'état de la situation financière au moment où le bien est mis à la disposition de la Caisse.

Actif locatif

Un actif locatif est initialement reconnu au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, moins tout paiement effectué ou tout avantage locatif reçu avant ou au début de la période de location, plus les coûts directs initiaux engagés par la société ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration du bien ou du lieu, tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actif locatif (suite)

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Caisse.

La Caisse présente ses actifs locatifs avec ses autres immobilisations corporelles à la Note 8.

Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Caisse, lequel est généralement utilisé par la Caisse. Les paiements en vertu de contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Caisse est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation d'un indice ou d'un taux ou d'une variation d'un montant estimatif. Le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état consolidé des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

La Caisse présente son obligation locative avec ses autres emprunts (voir Note 11) et l'intérêt sur son obligation locative (calculée au taux d'intérêt effectif) avec ses autres dépenses d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

La Caisse détermine en date de fin d'exercice s'il existe une indication qu'un actif doit être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état du résultat de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si celui-ci a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

Passifs des contrats d'assurance et d'investissement

i) Classification des contrats

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'émission du contrat. Un risque d'assurance est transféré lorsque la Caisse accepte d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié au contrat affecte de façon défavorable le titulaire de police. Les contrats d'assurance peuvent également comprendre le transfert d'un risque financier non significatif. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les IFRS sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service, le cas échéant. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Les contrats émis par la Caisse qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Les contrats émis par la Caisse qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat d'assurance sont classés comme contrats d'investissement, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et obligations. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé comme un contrat d'assurance après l'émission si le risque d'assurance devient significatif.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs des contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Passifs des contrats d'assurance

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la Caisse d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Caisse d'évaluer le montant des provisions techniques qu'il doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements.

Les provisions techniques sont déterminées selon la MCAB, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est comptabilisée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, au poste Actifs de réassurance.

iii) Test de suffisance du passif

La Caisse respecte les dispositions minimales relatives au test de suffisance du passif étant donné qu'elle prend en considération, lors de la détermination des provisions techniques, les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées. De plus, si le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat.

iv) Passifs des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement de la Caisse comprennent principalement les contrats de rentes certaines. Les passifs des contrats d'investissement sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues à titre de primes sont constatées à l'état consolidé de la situation financière à titre de dépôt lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, les dépôts et les retraits sont enregistrés directement à titre d'ajustement du passif à l'état consolidé de la situation financière.

v) Réassurance

La Caisse a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains montants maximaux qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit à une protection supplémentaire de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites

Ces passifs représentent les demandes d'assurance-vie connues en date de fin d'exercice qui n'ont pas encore été déboursées ainsi qu'une estimation des demandes d'assurance dont le décès a eu lieu mais dont la demande n'a pas encore été reçue par la Caisse.

Conversion de monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état du résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat de l'exercice au poste « Revenus reliés à l'administration des autres services ».

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Ristournes

Les ristournes constituent une distribution du résultat de l'exercice en fonction du volume d'activité apporté par chacun des membres. À ce titre, elles sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Impôts sur le résultat

La Caisse utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. En vertu de cette méthode, la charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. La charge d'impôts exigibles représente les impôts sur le revenu imposable de l'exercice. Les passifs et les actifs d'impôts exigibles pour la période courante et les périodes passées sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des autorités fiscales en utilisant des taux d'impôts qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues à l'égard des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable.

Régimes de pension

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait au Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantissait le paiement de prestations de pension. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse participe au Régime de pension à risques partagés des employés d'UNI Coopération financière. En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires selon certaines conditions. Le passif pour ces paiements est établi selon une analyse de probabilités et est actualisé selon une courbe de taux à partir du calendrier des paiements prévus. Les coûts financiers annuels de ce passif sont comptabilisés au résultat net. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

En vertu du régime de pension à risques partagés, le risque actuariel et le risque de placement sont assumés par les employés, ce qui fait en sorte que le régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime de pension à cotisations définies.

La Caisse participe également à deux autres régimes de pension à prestations définies. Les prestations de ces régimes de pension sont calculées de façon similaire à celles du régime de pension à risques partagés. La Caisse comptabilise ces régimes selon les dispositions prévues pour les régimes à prestations déterminées. Le coût des prestations est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées est mesurée au moyen d'une évaluation actuarielle conformément aux IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et d'un nombre d'années travaillées au sein de la Caisse.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les revenus financiers sont reconnus selon la comptabilité d'exercice. Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiements émis sans provision suffisante et aux frais de service. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance sont constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles et que le montant peut être déterminé de façon objective. Les primes nettes représentent les primes brutes, nettes de la partie cédée aux réassureurs. Dès que ces primes sont constatées, les provisions techniques connexes sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges correspondantes à ces produits soient comptabilisées.

Les autres revenus reliés principalement à l'administration des dépôts sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Les autres revenus reliés à l'administration des autres services sont composés principalement de commissions, d'honoraires de gestion et de revenus divers et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Certains revenus de commissions se composent de contreparties variables fondées sur des paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

4. Modifications de méthodes comptables

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une révision complète du *Cadre conceptuel de l'information financière*. L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou manquaient de clarté. La version révisée inclut, entre autres, un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions. Le cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Les dispositions s'appliquent de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Caisse a évalué que cette révision n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. L'amendement, intitulé *Définition de matérialité*, clarifie la définition de matérialité dans IAS 1 et les explications qui accompagnent cette définition et il aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Caisse a évalué que cet amendement n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

Réforme des taux d'intérêt de référence (modification de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7)

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à ses nouvelle et anciennes normes sur les instruments financiers, l'IFRS 9 – Instruments financiers et l'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, ainsi qu'à la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir. Les modifications touchent certaines dispositions précises de l'IFRS 9 et de l'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des répercussions potentielles des incertitudes entourant la réforme des IBOR (Interbank Offered Rate). Les modifications à l'IFRS 7 obligent les sociétés à fournir des informations supplémentaires au sujet de leurs relations de couverture qui sont directement touchées par ces incertitudes. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 1^{er} janvier 2020.

La Caisse a évalué que cette modification n'avait aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Modifications d'IFRS 3 relatives à la définition d'une entreprise

La Caisse a appliqué les modifications d'IFRS 3 pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications précisent que même si une entreprise a généralement des sorties et un ensemble intégré d'activités et d'actifs, elle n'a pas besoin d'en avoir pour répondre à la définition d'une entreprise. Pour être considéré comme une entreprise, un ensemble d'activités et d'actifs acquis doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la création de sorties.

Les modifications suppriment l'évaluation de la capacité des intervenants du marché de remplacer les entrées et les processus manquants, le cas échéant, et de continuer à produire des sorties. En outre, les modifications introduisent des directives supplémentaires afin d'aider les entités à déterminer si un processus substantiel a été acquis.

Dans le cadre des modifications, un test de concentration facultatif qui permet d'évaluer plus facilement si un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise ou non a été ajouté. Selon ce test, un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise si la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires. Les modifications doivent être appliquées prospectivement aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2020 ou une date postérieure.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020 sont présentés ci-après.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. L'IFRS 17 fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Des modifications à l'IFRS 17 ont été publiées en juin 2020 et prévoient un report de deux ans de sa date d'entrée en vigueur et d'autres changements visant à répondre aux préoccupations et aux problèmes de mise en œuvre soulevés après la publication de l'IFRS 17 en 2017. Dans sa version modifiée, l'IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, il est possible d'avoir recours à l'application rétrospective modifiée ou à l'approche fondée sur la juste valeur.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés relativement à la présentation, à la divulgation et à l'évaluation des passifs de contrats d'assurance.

IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le 16 septembre 2014, l'IASB a publié un amendement à IFRS 10, *États financiers consolidés* et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. L'amendement intitulé « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » vient préciser la comptabilisation du profit ou de la perte découlant d'une perte de contrôle ou d'un transfert d'actifs à la suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise. Les dispositions de cet amendement devaient s'appliquer de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. En décembre 2015, l'IASB a publié un amendement qui reporte la date d'application aux états financiers ouverts à une date qui devra être déterminée. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre conceptuel

Les modifications mettent à jour IFRS 3 pour remplacer la référence au Cadre de 1989 par une référence au Cadre conceptuel de 2018. Elles ajoutent aussi à IFRS 3 une disposition selon laquelle, en ce qui concerne les obligations qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37, l'acquéreur doit appliquer IAS 37 pour établir si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés. Pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entre dans le champ d'application d'IFRIC 21, Droits ou taxes, l'acquéreur applique IFRIC 21 pour établir si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition.

Enfin, les modifications ajoutent un énoncé indiquant explicitement que l'acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise si une entité choisit également d'adopter tous les autres renvois mis à jour (publiés ensemble avec le Cadre conceptuel mis à jour) au même moment ou plus tôt. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)

Modifications d'IAS 16, Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue

Les modifications interdisent à une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'actif ne soit prêt à être utilisé, c'est-à-dire le produit réalisé pendant le transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et pendant sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Le produit de la vente et les coûts connexes doivent donc être comptabilisés en résultat net. L'entité évalue le coût des éléments conformément à IAS 2, Stocks.

Les modifications clarifient aussi le sens de « tests de bon fonctionnement de l'actif ». IAS 16 précise désormais qu'il s'agit de « ce qui permet d'apprécier si le rendement technique et physique de l'immobilisation est tel que celle-ci peut être utilisée dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou en vue d'être donnée en location à des tiers, ou à des fins administratives ».

S'ils ne sont pas présentés séparément dans l'état du résultat global, le produit de la vente et les coûts présentés dans le résultat net liés aux éléments produits qui sont des extrants des activités ordinaires de l'entité doivent être présentés dans l'état du résultat global, en précisant à quels postes ils sont présentés.

Les modifications s'appliquent rétrospectivement, mais uniquement aux immobilisations corporelles amenées à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers de la période au cours de laquelle l'entité applique les modifications pour la première fois.

L'entité doit comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale des modifications comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués (ou, s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres) au début de la première période présentée.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

IAS 37, Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat

Les modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution du contrat (comme le coût de la main-d'œuvre directe, le coût des matières premières) ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (comme l'affectation de la dotation aux amortissements d'un élément des immobilisations corporelles utilisé dans le cadre de l'exécution d'un contrat).

Les modifications s'appliquent aux contrats dans le cadre desquels l'entité n'a pas encore rempli toutes ses obligations à l'ouverture de l'exercice pour lequel l'entité applique les modifications pour la première fois. Les données comparatives ne sont pas retraitées. L'entité doit plutôt comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale des modifications comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués (ou s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres) à la date de première application.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)

Modification d'IFRS 16, Incidence de la première application des Allègements de loyer liés à la COVID-19

En mai 2020, l'IASB a publié Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification d'IFRS 16), qui offre des mesures d'allègement aux preneurs qui comptabiliseront des allègements au titre de loyers accordés en conséquence directe de la COVID-19, grâce à l'introduction d'une mesure de simplification dans IFRS 16. La mesure de simplification permet au preneur de choisir d'être dispensé d'apprécier si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue ou non une modification de contrat de location. Le preneur qui exerce ce choix doit comptabiliser tout changement apporté aux paiements de loyers en raison d'un allègement de loyer lié à la COVID-19 comme il le ferait par application d'IFRS 16 si ce changement n'était pas une modification de contrat de location.

La mesure de simplification s'applique uniquement aux allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19, et seulement lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, sinon inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement;
- s'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements initialement exigibles le 30 juin 2021 ou avant cette date (un allègement de loyer répond à cette condition s'il donne lieu à des paiements de loyers réduits jusqu'au 30 juin 2021 et accrus au-delà du 30 juin 2021);
- aucun changement de fond n'est apporté aux autres termes et conditions du contrat de location.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

En août 2020, l'IASB a finalisé sa réponse à la réforme en cours des taux interbancaires offerts (Interbank Offered Rate ou IBOR) et d'autres taux d'intérêt de référence en publiant des modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 – Contrats d'assurance et l'IFRS 16. Ces modifications complètent celles publiées en 2019 et ciblent les incidences sur les états financiers lorsque les taux d'intérêt de référence actuels seront remplacés par des taux d'intérêt de référence alternatifs. Les modifications de cette phase finale concernent les modifications aux flux de trésorerie contractuels, la comptabilité de couverture et les informations à fournir. L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts

Valeur comptable des prêts et provision pour pertes de crédit attendues

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts, le montant de l'exposition des engagements ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

	Non dépréciés				Dépréciés		2020	
	Pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 580 148	1 414	84 712	966	16 115	1 209	1 680 975	3 589
Particuliers – consommation et autres	532 893	4 453	31 541	3 607	6 304	2 904	570 738	10 964
Entreprises	985 799	2 822	243 268	6 512	69 453	13 859	1 298 520	23 193
Total des prêts	3 098 840	8 689	359 521	11 085	91 872	17 972	3 550 233	37 746
Total des engagements	855 703	838	38 756	272	15 369	—	909 828	1 110

	Non dépréciés				Dépréciés		2019	
	Pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 547 369	1 497	93 644	1 180	15 247	1 406	1 656 260	4 083
Particuliers – consommation et autres	503 093	3 584	32 022	3 660	4 639	3 360	539 754	10 604
Entreprises	962 176	1 563	255 379	3 628	28 021	8 470	1 245 576	13 661
Total des prêts	3 012 638	6 644	381 045	8 468	47 907	13 236	3 441 590	28 348
Total des engagements	770 838	442	34 976	140	11 043	—	816 358	582

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Provision pour pertes de crédit*

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les engagements de crédit.

Particuliers – Habitation

	Non dépréciés		Dépréciés		2020
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit	
	\$	\$	\$		\$
Au 1 ^{er} janvier	1 558	1 200	1 406		4 164
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	652	(508)	(144)		—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(117)	150	(33)		—
La durée de vie – actifs dépréciés	(22)	(50)	72		—
Réévaluation	(166)	(216)	645		263
Nouvelles expositions	256	141	20		417
Décomptabilisation	(667)	272	(312)		(707)
Radiations	—	—	(445)		(445)
Au 31 décembre	1 494	989	1 209		3 692
Total sur les prêts	1 414	966	1 209		3 589
Total sur les engagements de crédit	80	23	—		103

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Particuliers – Habitation (suite)

	Non dépréciés		Dépréciés		2019
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit	
	\$	\$	\$	\$	
Au 1 ^{er} janvier	1 404	818	1 244		3 466
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	370	(308)	(62)		—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(258)	305	(47)		—
La durée de vie – actifs dépréciés	(25)	(30)	55		—
Réévaluation	180	(461)	(300)		(581)
Nouvelles expositions	398	—	—		398
Décomptabilisation	(511)	876	674		1 039
Radiations	—	—	(158)		(158)
Au 31 décembre	1 558	1 200	1 406		4 164
Total sur les prêts	1 497	1 180	1 406		4 083
Total sur les engagements de crédit	61	20	—		81

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Particuliers – consommation et autres

	Non dépréciés		Dépréciés	2020
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 866	3 737	3 360	10 963
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :				
Les 12 mois à venir	1 911	(1 509)	(402)	—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(308)	462	(154)	—
La durée de vie – actifs dépréciés	(68)	(323)	391	—
Réévaluation	(79)	(524)	2 820	2 217
Nouvelles expositions	1 496	872	183	2 551
Décomptabilisation	(1 940)	999	247	(694)
Radiations	—	—	(3 541)	(3 541)
Au 31 décembre	4 878	3 714	2 904	11 496
Total sur les prêts	4 453	3 607	2 904	10 964
Total sur les engagements de crédit	425	107	—	532

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

*Provision pour pertes de crédit (suite)*Particuliers – consommation et autres (suite)

	Non dépréciés		Dépréciés		2019
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit	
	\$	\$	\$		\$
Au 1 ^{er} janvier	3 298	2 438	3 204		8 940
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	1 042	(850)	(192)		—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(1 155)	1 245	(90)		—
La durée de vie – actifs dépréciés	(367)	(294)	661		—
Réévaluation	1 038	(1 451)	784		371
Nouvelles expositions	2 436	—	—		2 436
Décomptabilisation	(2 426)	2 649	3 550		3 773
Radiations	—	—	(4 557)		(4 557)
Au 31 décembre	3 866	3 737	3 360		10 963
Total sur les prêts	3 584	3 660	3 360		10 604
Total sur les engagements de crédit	282	77	—		359

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Entreprises

	Non dépréciés		Dépréciés	2020
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 662	3 671	8 470	13 803
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :				
Les 12 mois à venir	554	(554)	—	—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(117)	117	—	—
La durée de vie – actifs dépréciés	(41)	(570)	611	—
Réévaluation	746	2 032	3 016	5 794
Nouvelles expositions	913	1 375	3 236	5 524
Décomptabilisation	(562)	583	(724)	(703)
Radiations	—	—	(750)	(750)
Au 31 décembre	3 155	6 654	13 859	23 668
Total sur les prêts	2 822	6 512	13 859	23 193
Total sur les engagements de crédit	333	142	—	475

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Provision pour pertes de crédit (suite)

Entreprises (suite)

	Non dépréciés		Dépréciés		2019
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit	
	\$	\$	\$	\$	
Au 1 ^{er} janvier	1 160	4 024	8 955	14 139	
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	667	(667)	—	—	
La durée de vie – actifs non dépréciés	(556)	1 116	(560)	—	
La durée de vie – actifs dépréciés	(190)	(311)	501	—	
Réévaluation	431	(18)	(1 024)	(611)	
Nouvelles expositions	1 103	—	—	1 103	
Décomptabilisation	(953)	(473)	1 313	(113)	
Radiations	—	—	(715)	(715)	
Au 31 décembre	1 662	3 671	8 470	13 803	
Total sur les prêts	1 563	3 628	8 470	13 661	
Total sur les engagements de crédit	99	43	—	142	

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés

	2020				
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	16 913	6 352	1 538	5 216	30 019
Consommation et autres	6 949	3 170	831	3 333	14 283
Entreprises	5 252	1 571	364	4 655	11 842
	29 114	11 093	2 733	13 204	56 144

	2019				
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	19 185	3 429	1 197	139	23 950
Consommation et autres	11 690	1 606	930	—	14 226
Entreprises	25 719	422	686	—	26 827
	56 594	5 457	2 813	139	65 003

Titrisation de prêts

Le tableau suivant présente les prêts titrisés qui ne sont pas décomptabilisés ainsi que les passifs associés :

	2020	2019
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	159 270	175 338
Passifs associés (note 11)	163 037	143 159

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

7. Intérêts courus, débiteurs et autres actifs

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts courus	18 884	14 349
Marge d'intérêt à recevoir	180 200	—
Frais payés d'avance	10 080	9 023
Débiteurs	3 137	4 681
Biens saisis	696	475
Autres	3 970	766
	216 967	29 294

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles

	Matériel				Total
	Terrains	Immeubles	et autres	Actif locatif	
Coût	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2018	7 437	49 872	39 467	—	96 776
Incidence des changements de méthodes comptables – IFRS 16	—	—	—	1 032	1 032
1 ^{er} janvier 2019	7 437	49 872	39 467	1 032	97 808
Acquisitions	—	261	3 719	20	4 000
Cessions et radiations	(436)	(833)	(6 570)	(162)	(8 001)
Reclassement	—	711	(711)	—	—
31 décembre 2019	7 001	50 011	35 905	890	93 807
Acquisitions	90	484	2 920	260	3 754
Cessions et radiations	(248)	(2 017)	(1 563)	(117)	(3 945)
Reclassement	(384)	425	(41)	—	—
31 décembre 2020	6 459	48 903	37 221	1 033	93 616
Amortissement cumulé					
31 décembre 2018	—	31 163	32 746	—	63 909
Incidence des changements de méthodes comptables – IFRS 16	—	—	—	517	517
1 ^{er} janvier 2019	—	31 163	32 746	517	64 426
Amortissement	—	3 203	2 246	196	5 645
Cessions et radiations	—	(473)	(6 521)	(162)	(7 156)
Reclassement	—	707	(707)	—	—
31 décembre 2019	—	34 600	27 764	551	62 915
Amortissement	—	1 295	2 060	169	3 524
Cessions et radiations	—	(1 877)	(1 393)	(117)	(3 387)
31 décembre 2020	—	34 018	28 431	603	63 052
Valeur comptable					
31 décembre 2020	6 459	14 885	8 790	430	30 564
31 décembre 2019	7 001	15 411	8 140	339	30 892

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Contrats de location

La Caisse est locataire de bureaux en vertu de baux venant à échéance en 2021, 2022 et 2023 et 2034. Du matériel roulant est aussi loué pour une durée moyenne de 3 ans. La Caisse loue également de l'équipement informatique et des espaces de bureau en vertu de contrats de faible valeur ou d'une durée de moins d'un an. L'engagement de la Caisse en vertu de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 45 \$ (16 \$ au 31 décembre 2019) pour lequel aucun actif locatif et aucune obligation locative ne sont comptabilisés.

Le tableau qui suit présente les mouvements de l'actif locatif.

	Bâtiments loués	Matériel roulant loué	Total
	\$	\$	\$
1 ^{er} janvier 2019	381	134	515
Acquisitions	—	20	20
Amortissement	(122)	(74)	(196)
31 décembre 2019	259	80	339
Acquisitions	234	26	260
Amortissement	(110)	(59)	(169)
31 décembre 2020	383	47	430

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la note 11.

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

9. Actifs incorporels

	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Total
	\$	\$	\$
Coût			
31 décembre 2018	17 692	2 216	19 908
Acquisitions	515	87	602
Reclassement	1 098	(1 098)	—
Cessions et radiations	(5)	(5)	(10)
31 décembre 2019	19 300	1 200	20 500
Acquisitions	1 113	—	1 113
Cessions et radiations	(15)	—	(15)
31 décembre 2020	20 398	1 200	21 598
Amortissement cumulé			
31 décembre 2018	5 731	1 322	7 053
Amortissement	2 603	89	2 692
Reclassement	376	(376)	—
31 décembre 2019	8 710	1 035	9 745
Amortissement	3 500	123	3 623
31 décembre 2020	12 210	1 158	13 368
Valeur nette comptable			
31 décembre 2020	8 188	42	8 230
31 décembre 2019	10 590	165	10 755

Les logiciels acquis incluent un montant de 978 \$ (2019 – 0 \$) pour des logiciels qui ne sont pas amortis puisqu'ils n'étaient pas encore prêts à être utilisés au 31 décembre 2020.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques

a) Nature

Les provisions techniques pour l'assurance de personnes correspondent à une estimation du montant qui, avec les primes et les revenus de placement futurs, suffira à régler le montant des prestations futures et les frais afférents aux contrats en vigueur. Les provisions techniques ont été calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux méthodes actuarielles généralement reconnues, d'après les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

L'établissement des provisions techniques comporte nécessairement le risque que les résultats s'écartent des meilleures estimations. Ce risque varie en proportion de la durée de la période d'estimation et de l'instabilité éventuelle des facteurs utilisés pour le calcul de la provision. L'actuaire désigné est tenu d'ajouter à chacune des hypothèses une marge pour tenir compte de l'incertitude relative à l'établissement des meilleures estimations et d'une détérioration possible des résultats.

b) Composition

L'ICA prescrit un éventail de marges acceptables. L'actuaire désigné doit évaluer divers scénarios en utilisant une méthode de projection des flux monétaires pour établir une marge pour détérioration des résultats qui couvre adéquatement les risques, dont le risque de taux d'intérêt. Cette provision est portée au résultat futur dans la mesure où elle n'est plus requise pour couvrir l'erreur d'estimation. Si les estimations relatives aux conditions futures changent pendant la durée d'un contrat, la valeur actualisée des changements est immédiatement portée au résultat.

La composition des provisions techniques de la Caisse est la suivante :

	2020		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	140 380	6 886	133 494
Assurance collective	(9 727)	692	(10 419)
Rentes	86 212	—	86 212
	216 865	7 578	209 287
	2019		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	124 939	7 038	117 901
Assurance collective	(9 278)	729	(10 007)
Rentes	78 842	—	78 842
	194 503	7 767	186 736

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)

b) Composition (suite)

L'actif couvrant les provisions techniques se compose des éléments suivants :

	2020		
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	107 356	86 212	193 568
Fonds de placement	15 719	—	15 719
Actifs de réassurance	7 578	—	7 578
	130 653	86 212	216 865
			2019
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	92 649	78 842	171 491
Fonds de placement	15 245	—	15 245
Actifs de réassurance	7 767	—	7 767
	115 661	78 842	194 503

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*c) Hypothèses importantes*

Dans le calcul des provisions techniques, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée des contrats. La nature des hypothèses les plus importantes et les méthodes qui ont servi à les établir sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Chacune des hypothèses est assortie d'une marge pour écart défavorable.

Mortalité

L'hypothèse de mortalité est fondée sur une combinaison de la plus récente expérience de la Caisse et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'ICA. Une augmentation (diminution pour les rentes) de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 1 066 \$ des provisions techniques (582 \$ en 2019).

Morbidité

L'hypothèse de morbidité est fondée sur l'expérience de la Caisse et d'autres sociétés affichant les mêmes caractéristiques de population. La majeure partie des produits pour lesquels une hypothèse de morbidité est significative est constituée des produits pour lesquels les primes peuvent être ajustées pour refléter l'expérience réelle de la Caisse. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence significative, une détérioration de 1 % de l'hypothèse la plus probable n'entraînerait pas une variation significative des provisions techniques.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)

c) Hypothèses importantes (suite)

Revenus de placement

Le calcul des provisions techniques tient compte des revenus de placement nets projetés des éléments d'actif sous-jacents à la réserve. Il tient également compte des revenus que la Caisse prévoit gagner au titre de réinvestissement ou auxquels elle prévoit renoncer au titre du financement de l'insuffisance des flux financiers. Les projections relatives au taux d'intérêt et le risque de crédit comportent une part d'incertitude. La Caisse tient compte de cette incertitude en incluant des marges relatives au risque de crédit dans l'établissement des projections des revenus de placement et en évaluant plusieurs scénarios futurs des taux d'intérêt. Les rendements des placements projetés sont réduits en prévision des pertes sur créances futures sur les actifs. Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1 % du niveau des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets projetés de l'actif et du passif liés aux activités de la Caisse relatives à l'assurance de personnes. Ces variations de taux d'intérêt auraient une incidence sur les flux de trésorerie projetés. Une augmentation immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet de diminuer la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 27 200 \$ (24 200 \$ en 2019) et de diminuer la valeur du passif correspondant de 31 000 \$ (28 300 \$ en 2019), résultant en un effet net positif d'environ 3 800 \$ (4 100 \$ en 2019) sur le résultat avant impôts de l'exercice. Une diminution immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 32 300 \$ (28 900 \$ en 2019) et d'augmenter la valeur du passif correspondant de 38 100 \$ (32 700 \$ en 2019), résultant en un effet net négatif d'environ 5 700 \$ (3 800 \$ en 2019) sur le résultat avant impôts de l'exercice.

Frais

Des montants sont inclus dans les provisions techniques au titre des frais d'administration des contrats en vigueur, notamment le coût de recouvrement des primes, de l'adjudication et du traitement des prestations, des calculs actuariels périodiques, de la préparation et de l'envoi des relevés, des frais indirects connexes, des commissions de renouvellement et des frais généraux. L'établissement des prévisions de frais s'appuie sur des estimations à l'égard de variables comme le taux d'inflation, le taux de productivité et les taux d'imposition indirects. Une hausse de 1 % de l'hypothèse la plus probable concernant les frais unitaires de gestion des polices entraînerait une augmentation d'environ 317 \$ des provisions techniques (277 \$ en 2019).

Déchéances ou taux de résiliation

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Caisse fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme étant fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme étant fondé sur les déchéances.

Les hypothèses relatives aux déchéances reflètent l'expérience de la Caisse et de l'industrie.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)

d) *Incertitude relative à la mesure (marges pour écarts défavorables)*

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des provisions techniques représentent les meilleures estimations à l'égard de l'éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les provisions techniques suffiront à payer les prestations à venir. L'ICA prescrit un intervalle de marges permises. Les marges de la Caisse se situent au moins au milieu de l'intervalle suggéré.

e) *Variation des passifs des contrats d'assurance*

Le tableau suivant montre l'évolution des provisions techniques au cours des deux dernières années :

	2020	2019
	Provisions techniques	Provisions techniques
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	194 503	172 932
Augmentation (diminution) normale au titre des :		
Contrats existants	22 270	24 356
Nouveaux contrats	(1 124)	(1 744)
Changements d'hypothèses et de méthodes	1 216	(1 041)
	22 362	21 571
Solde à la fin de l'exercice	216 865	194 503

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)

e) *Variation des passifs des contrats d'assurance (suite)*

	2020	2019
	Actifs de réassurance	Actifs de réassurance
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 767	8 129
Augmentation (diminution) normale au titre des :		
Contrats existants	(155)	(242)
Nouveaux contrats	(77)	(78)
Changements d'hypothèses et de méthodes	43	(42)
	(189)	(362)
Solde à la fin de l'exercice	7 578	7 767

f) *Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes*

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet sur les passifs des contrats d'assurance des changements apportés aux hypothèses pour les exercices terminés les 31 décembre.

	2020	2019
	\$	\$
Modélisation des garanties de non-déchéance	(2 055)	—
Mortalité	2 408	1 544
Taux de résiliation des contrats	(1 350)	(5 587)
Charges d'exploitation des passifs	2 753	500
Frais de gestion des actifs	(1 325)	—
Écart de crédit ultime	—	(363)
Changements de méthodes	742	2 907
	1 173	(999)

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)

f) *Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes (suite)*

Au plan des hypothèses actuarielles utilisées dans l'établissement des provisions techniques, différentes études sont faites annuellement pour refléter les données les plus à jour possible. À la fin de l'année 2020, certaines hypothèses ont donc été mises à jour en plus de certaines améliorations au modèle d'évaluation. On note entre autres :

Modélisation des garanties de non-déchéance

Précédemment, une approximation était utilisée pour refléter le coût de l'option d'assurance libérée réduite de certains anciens produits. En 2020, l'approximation a été remplacée en obtenant et codant explicitement les valeurs d'assurance libérée réduite dans le système d'évaluation.

Mortalité

Une étude de mortalité portant sur les produits temporaires a été effectuée en 2020 suivant les constats du « Rapport sur les résultats de la déchéance et de la mortalité des régimes d'assurance temporaire après la période de nivellement de la prime » publié par l'Institut canadien des actuaires en décembre 2020.

L'hypothèse de mortalité a aussi été revue pour les rentiers suivants les constats du rapport « Étude : Expérience canadienne de mortalité des rentiers pour les produits de rentes collectives – Années civiles 2007 à 2016 » publié par l'Institut canadien des actuaires en mars 2019.

Taux de résiliation des contrats

Une nouvelle étude de déchéance portant sur les produits d'assurance-vie permanent a été effectuée en 2020 et les taux de déchéance se sont révélés plus élevés qu'anticipé aux durées avancées, ce qui est venu diminuer les provisions techniques étant donné la nature de ces produits.

En 2020, les taux de déchéances aux renouvellements des produits temporaires (années 10, 11, 20 et 21 pour T10 et années 20 et 21 pour T20) ont aussi été revus à la suite de la publication du « Rapport sur les résultats de la déchéance et de la mortalité des régimes d'assurance temporaire après la période de nivellement de la prime » publié par l'Institut canadien des actuaires en décembre 2020.

Charges d'exploitation des passifs

Les frais encourus par la Société pour la gestion du passif ont été revus selon la méthode habituelle et celle-ci a démontré une augmentation des frais pour certaines lignes d'affaires. La modélisation des frais pour les rentiers a aussi été modifiée afin de mieux projeter les frais dans le futur.

Frais de gestion des actifs

L'hypothèse de frais de gestion des actifs a été revue et comparée aux dispositions du contrat en cours avec le gestionnaire d'actifs. L'hypothèse a donc été revue à la baisse en général et différencie maintenant les frais par catégorie d'actifs en utilisant une estimation prudente des montants investis dans chaque catégorie.

Méthodes et autres

Divers correctifs mineurs ont été apportés au modèle à la suite de certaines observations.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

11. Emprunts

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts de titrisation, garantis par des prêts hypothécaires tels que décrits à la note 6, remboursables à l'échéance, intérêts payables semestriellement à des taux variant de 0,95 % à 2,90 %, échéances variant de décembre 2021 à décembre 2025	163 037	143 159
Obligation locative	692	622
Total	163 729	143 781

Les déboursés prévus sur le solde en capital des emprunts de titrisation pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	4 128
2022	20 013
2023	39 688
2024	40 206
2025	59 002

La Caisse dispose également d'un financement d'exploitation d'un montant autorisé de 12 500 \$ portant intérêt au taux de base plus 0,75 % et renouvelable annuellement, un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,60 % et renouvelable en décembre 2021, un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,92 % et renouvelable en décembre 2023 et un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 1,02 % et renouvelable en décembre 2025. En date des 31 décembre 2020 et 2019, ces emprunts n'étaient pas utilisés.

Obligation locative

Le tableau suivant présente le mouvement de l'obligation locative

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	622	—
Effet de l'adoption d'IFRS 16	—	791
Ajouts	260	20
Remboursements	(190)	(189)
Solde à la fin de l'exercice	692	622

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

11. Emprunts (suite)

Obligation locative (suite)

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location.

	2020	2019
	\$	\$
À moins d'un an	507	438
À plus d'un an mais moins de cinq ans	748	655
À plus de cinq ans	1 011	—
Total des montants non actualisés	2 266	1 093

Le poste « frais financiers » à l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 inclus un montant de 365 \$ (2019 – 322 \$) d'intérêt sur l'obligation locative. La Caisse a reconnu une charge locative de 53 \$ (2019 – 72 \$) pour ses contrats de faible valeur et ceux de moins d'un an. Les sorties totales de trésorerie de la Caisse pour ses contrats de location en 2020 représentent un montant de 557 \$ (2019 – 583 \$).

12. Intérêts courus, créditeurs et autres passifs

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts courus	17 164	16 055
Créditeurs	37 256	40 730
Revenus perçus d'avance	563	474
Passif au titre des avantages du personnel (note 13)	15 556	18 464
Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites	1 323	1 029
Autres	1 140	613
	73 002	77 365

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait à un régime de pension à prestations définies financé par l'entremise du Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, à laquelle date le régime a été converti à un régime de pension à risques partagés pour les employés actifs. Pour les personnes déjà à la retraite, des rentes ont été achetées en 2014 par le Régime auprès d'une compagnie d'assurance et le régime a ainsi été liquidé.

De plus, la Caisse a également deux autres régimes de pension à prestations définies non financés. Conséquemment, la Caisse comptabilise, à l'état consolidé de la situation financière, le passif de ces régimes surcomplémentaires. Les prestations en vertu de ces deux autres régimes ont été modifiées et sont calculées de façon similaire à celles du régime à risques partagés.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2020	2019
Taux d'actualisation	2,53 %	3,05 %
Taux de progression des salaires	3,50 %	3,50 %
Mortalité	CPM	CPM
	2014-MI-2017	2014-MI-2017
	Publique	Publique

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Régimes de pension à prestations définies

Les tableaux suivants présentent le passif et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies de la Caisse.

	2020	2019
	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice	4 720	5 250
Coût des services rendus au cours de l'exercice	185	175
Coûts financiers	142	174
Prestations payées	(348)	(364)
Pertes (profit) actuariels découlant de :		
Expérience des régimes	(12)	(762)
Changement dans les hypothèses financières	269	247
Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice, déficit comptable et passif au titre des régimes à prestations définies	4 956	4 720

Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	185	175
Coûts financiers	142	174
Charge comptabilisée en résultat net	327	349

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Gains (pertes) de l'année	(257)	515

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)*Sensibilité des hypothèses clés*

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes :

	2020	2019
	\$	\$
<i>Taux d'actualisation</i>		
Hausse de 1 %	(494)	(438)
Baisse de 1 %	613	536
<i>Taux d'augmentations salariales</i>		
Hausse de 1 %	123	109
<i>Taux de mortalité</i>		
Baisse de 10 %	42	31

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été élaborée selon une méthode qui extrapole l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de changements raisonnables dans les hypothèses importantes à la date de clôture.

Contributions prévues pour 2021

La Caisse prévoit contribuer 348 \$ aux régimes de pension à prestations définies au cours du prochain exercice.

Autre passif au titre des avantages du personnel

En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires de 3 000 \$ par année pour 10 ans à partir de l'année 2014, ou jusqu'à ce que le ratio de capitalisation atteigne 140 %. Un passif pour ces paiements a été déterminé selon une analyse de probabilités considérant plusieurs scénarios et a été actualisé selon une courbe de taux prenant en considération le calendrier des paiements prévus. Puisqu'il représente un estimé, le montant du passif pourrait varier à l'avenir.

Le tableau suivant présente le passif et les coûts comptabilisés pour cet engagement.

	2020	2019
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	11 244	13 592
Coûts financiers comptabilisés au résultat	246	402
(Gains) Pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s aux autres éléments du résultat global	(234)	250
Cotisations versées	(3 000)	(3 000)
Passif à la fin de l'exercice	8 256	11 244

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Autres prestations de retraite

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années travaillées au sein de la Caisse au moment de la retraite. Le montant constaté à titre de passif pour ces prestations est de 2 344 \$ (2019 — 2 500 \$).

Montant comptabilisé au poste Passif au titre des avantages du personnel

Le poste Passif au titre des avantages du personnel à la note 12 est composé des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Passif des régimes	4 956	4 720
Passif pour les cotisations temporaires	8 256	11 244
Passif pour autres prestations de retraite	2 344	2 500
	15 556	18 464

Régime de pension à risques partagés

Durant l'exercice, la Caisse a contribué 4 974 \$ (2019 — 4 970 \$) au régime de pension à risques partagés.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)

Couvertures de juste valeur

Une couverture de juste valeur consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe résultant de la variation des taux d'intérêt. L'élément couvert de ces couvertures représente des dépôts à terme à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt désignés à titre d'instrument de couverture sont négociés de façon à ce que leurs termes concordent à ceux de l'instrument spécifique représentant l'élément couvert. Conséquemment, la Caisse s'appuie sur analyse qualitative pour conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux d'un swap de taux d'intérêt sur acceptations bancaires d'un terme de trois mois dont les termes correspondent à ceux de l'élément couvert. Les variations de ce taux de référence englobent une part significative des variations du taux de rendement à l'échéance de l'élément couvert de sorte que le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de sa variation globale de juste valeur.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert. Ces composantes sont représentées par le taux d'intérêt fixé périodiquement sur la branche variable du swap de taux d'intérêt ainsi que l'ajustement de crédit appliqué dans la détermination de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument de couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de juste valeur. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2020	2019
	\$	\$
Au 31 décembre		
Valeur comptable des éléments couverts (1)	40 246	24 005
Montant cumulé des ajustements sur les couvertures actives (2)	1 009	(232)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	(1 241)	232
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	1 213	(221)
Inefficacité des relations de couverture (3)	(28)	11

(1) La valeur comptable des éléments couverts est présentée à l'état de la situation financière au poste Payables à terme fixe des Dépôts.

(2) Inclus dans la valeur comptable des éléments couverts.

(3) L'inefficacité est présentée au poste Autres éléments de l'état du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable. L'élément couvert des couvertures de flux de trésorerie représente une composante du taux d'intérêt des portefeuilles de prêts au taux préférentiel.

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux des acceptations bancaires d'un terme d'un mois observé quotidiennement. L'écart entre ce dernier et le taux préférentiel étant historiquement stable sous des conditions normales du marché monétaire canadien, la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de la variation globale de ses flux de trésorerie.

La Caisse utilise à titre d'instrument de couverture des swaps de taux d'intérêt dont l'intérêt de la branche variable est fixé trimestriellement selon le taux des acceptations bancaires d'un terme de trois mois. Étant donné la non-concordance entre cet indice et l'indice de taux d'intérêt faisant l'objet de la couverture, la Caisse s'appuie sur une analyse de corrélation de données historiques afin de conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à cette non-concordance des indices de taux d'intérêt ainsi qu'à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert, telles que décrites à la section *Couvertures de juste valeur* ci-dessus.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)

Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2020	2019
	\$	\$
Au 31 décembre		
Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures actives	6 070	(327)
Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures cessées	—	—
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	(6 443)	369
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	6 699	(315)
Inefficacité des relations de couverture (1)	302	12
Gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global	6 397	(327)
Gains (pertes) reclassés au résultat net (2) (3)	—	—

(1) L'inefficacité est présentée au poste Autres éléments de l'état du résultat.

(2) Les gains ou les pertes reclassés au résultat net sont présentés au poste Autres éléments de l'état des résultats.

(3) Les gains et pertes reclassés au résultat net ont trait uniquement à des couvertures dont l'élément couvert a affecté le résultat net. Aucun montant n'a été reclassé relativement à des couvertures pour lesquels la Caisse a conclu que l'élément couvert n'est plus probable de se réaliser.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement du Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures de flux de trésorerie.

	2020	2019
	\$	\$
Au début de l'exercice	(232)	—
Gains (pertes) de l'exercice	6 397	(327)
Impôts sur le résultat	(1 855)	95
À la fin de l'exercice	4 310	(232)

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

15. Capital social*Autorisé*

Le capital social est composé de parts sociales d'adhésion.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'adhésion, remboursables dans les situations permises par la *Loi sur les banques* de même que le règlement administratif et les statuts constitutifs de la Caisse. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts sociales d'adhésion qu'il détient selon les exigences précisées dans les Règlements administratifs de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Parts sociales d'adhésion	4 305	4 322

16. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Gain (perte) non réalisé sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 650	1 670
Gain (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture	6 070	(327)
Impôts afférents	(6 009)	(390)
	14 711	953

17. Primes d'assurance et de rentes nettes

	2020	2019
	\$	\$
Primes d'assurance et de rentes brutes	20 577	20 325
Primes cédées à des réassureurs	(1 815)	(1 848)
	18 762	18 477

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

18. Prestations d'assurance et de rentes nettes

	2020	2019
	\$	\$
Prestations d'assurance brutes	9 334	10 485
Prestations cédées à des réassureurs	(1 606)	(2 112)
Prestations de rentes	4 354	4 590
Variation nette des provisions techniques	22 362	21 571
Variation des actifs de réassurance	189	361
	34 633	34 895

19. Impôts sur le résultat

La charge (économie) d'impôt présentée dans l'état consolidé du résultat est constituée des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
État consolidé du résultat		
Exigibles		
Charge d'impôt pour l'exercice	4 260	2 682
Différés		
Naissance et résorption des écarts temporaires	3 709	4 709
Total de la charge d'impôt	7 969	7 391
Autres éléments du résultat global		
Exigibles	3 068	234
Différés	2 542	802
Total de l'impôt comptabilisé aux autres éléments du résultat global	5 610	1 036

La provision pour les impôts sur le résultat à l'état consolidé du résultat diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Impôts au taux statuaire	8 293	29,0	7 762	29,0
Dépenses non déductibles	6	—	62	0,2
Revenus non imposables	(602)	(2,1)	(608)	(2,3)
Autres	272	1,0	175	0,7
	7 969	27,9	7 391	27,6

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat (suite)

Le détail de l'actif (du passif) d'impôt différé, par source d'écarts temporaires et de reports, se présente comme suit :

	2020			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 577)	—	564	(1 013)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(541)	(1 855)	(1 479)	(3 875)
Provision pour pertes sur prêts	5 106	—	1 297	6 403
Passif pour avantages du personnel	5 383	9	(970)	4 422
Pertes autres qu'en capital	4 364	(696)	(2 336)	1 332
Provisions techniques	17	—	(5)	12
Obligation locative	230	—	(154)	76
Autres	(1 050)	—	(626)	(1 676)
	11 932	(2 542)	(3 709)	5 681

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat (suite)

	2019				
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Effet de l'adoption d'IFRS 16 au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 906)	(149)	—	478	(1 577)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	927	—	95	(1 563)	(541)
Provision pour pertes sur prêts	4 111	—	—	995	5 106
Passif pour avantages du personnel	6 098	—	(86)	(629)	5 383
Pertes autres qu'en capital	8 567	—	(811)	(3 392)	4 364
Provisions techniques	744	—	—	(727)	17
Obligation locative	—	230	—	—	230
Autres	(1 179)	—	—	129	(1 050)
	<u>17 362</u>	<u>81</u>	<u>(802)</u>	<u>(4 709)</u>	<u>11 932</u>

20. Affectation à la réserve générale

En vertu de la *Loi sur les banques*, la répartition des résultats relève des administrateurs de la Caisse. Le résultat de l'exercice a donc fait l'objet d'une affectation à la réserve générale.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

21. Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des transactions financières avec ses membres dirigeants et leurs personnes liées. La Caisse a comme politique d'accorder aux membres dirigeants qui sont employés des taux d'intérêts équivalents à ceux qu'elle offre normalement aux meilleurs membres.

En date de fin d'exercice, le solde des prêts et des dépôts des membres dirigeants qui sont employés et de leurs personnes liées avec la Caisse sont comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Prêts	1 185	2 005
Dépôts	769	924

Aucune provision individuelle n'a été jugée nécessaire sur ces prêts.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction. Ces personnes détiennent l'autorité et ont la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Caisse se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Avantages à court terme	4 951	4 138
Avantages postérieurs à l'emploi	349	412
	5 300	4 550

22. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des liquidités, des intérêts courus à recevoir, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créditeurs est présumée égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Les justes valeurs sont basées sur les cours acheteur de clôture.

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont établies comme suit :

- La juste valeur des titres du marché monétaire est égale à la somme du prix d'achat et des intérêts accumulés;
- La juste valeur des actions est établie selon leur cours quotidien à la bourse ou sur le marché où elles s'échangent principalement;
- La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés en bourse est établie quotidiennement d'après les prix obtenus auprès de participants au marché concerné ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- La juste valeur du fonds d'hypothèques commerciales équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts hypothécaires commerciaux, établie chaque mois en fonction des taux courants du marché;
- La juste valeur des parts de fonds communs et mutuels de placement correspond à la valeur liquidative par part à chaque date d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont établies comme suit :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat;
- La juste valeur des options d'achat est déterminée selon diverses hypothèses qui considèrent l'actif sur lequel l'option peut être exercée, le terme restant ainsi que la volatilité du marché;
- La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée d'après le taux de change au comptant rajusté en fonction du taux de change à terme entre la date courante et la date de liquidation du contrat.

Prêts

Pour certains prêts à taux variable, dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts. Pour les prêts douteux, la juste valeur est égale à la valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 3.

Marge d'intérêt à recevoir

La juste valeur de la marge d'intérêt à recevoir est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dépôts

La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période restante jusqu'à l'échéance.

Actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance

La juste valeur des actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance n'est pas établie. Toutefois, la Caisse segmente annuellement les actifs supportant les provisions techniques ou passifs des différentes lignes d'affaires. Elle tente dans la limite raisonnable d'apparier les flux financiers des actifs avec ceux des passifs correspondants. Ainsi, les variations des valeurs de réalisation des éléments d'actif devraient généralement être compensées par les variations des valeurs de réalisation des éléments correspondants des provisions techniques.

Emprunts

Pour les crédits et le financement d'exploitation ainsi que pour les emprunts de titrisation, la juste valeur est égale à la valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou à des taux près du taux du marché.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers ainsi que les éléments de produits, de charges et de profits nets y afférents selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2020					
	À la juste valeur par le biais du résultat net			Coût amorti	Total	Juste valeur
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	132 987	132 987	132 987
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	1 699	—	51 998	—	53 697	53 697
Obligations	193 455	—	489 926	—	683 381	683 381
Dépôts à terme	—	—	—	15 105	15 105	15 105
Actions	—	3 001	—	—	3 001	3 001
Fonds de placement et autres	—	74 012	—	—	74 012	74 012
	195 154	77 013	541 924	15 105	829 196	829 196
Prêts	—	—	—	3 512 487	3 512 487	3 587 537
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	255	—	—	255	255
Swaps de taux d'intérêt	—	16 704	6 383	—	23 087	23 087
Options	—	28 795	—	—	28 795	28 795
Marge d'intérêt à recevoir	—	158 015	—	22 185	180 200	180 200
Autres éléments d'actifs	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Total des actifs financiers	195 154	280 782	548 307	3 704 785	4 729 028	4 804 078
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	3 864 613	3 864 613	3 886 882
Emprunts	—	—	—	163 037	163 037	163 037
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	255	—	—	255	255
Swaps de taux d'intérêt	—	6 026	—	—	6 026	6 026
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	56 883	56 883	56 883
Total des passifs financiers	—	6 281	—	4 084 533	4 090 814	4 090 814
Gains nets réalisés et non réalisés	15 318	(2 580)	19 322	—	32 060	s. o.
Revenus d'intérêts	6 736	1 317	12 251	135 249	155 553	s. o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(36 609)	(36 609)	s. o.
Revenus de dividendes	—	967	—	—	967	s. o.

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

 31 décembre 2020
 (en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2019					
	À la juste valeur par le biais du résultat net		Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	184 675	184 675	184 675
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	3 842	—	46 417	—	50 259	50 259
Obligations	170 001	—	358 088	—	528 089	528 089
Dépôts à terme	—	—	—	10 000	10 000	10 000
Actions	—	32 421	—	—	32 421	32 421
Fonds de placement et autres	—	88 243	—	—	88 243	88 243
	<u>173 843</u>	<u>120 664</u>	<u>404 505</u>	<u>10 000</u>	<u>709 012</u>	<u>709 012</u>
Prêts	—	—	—	3 413 242	3 413 242	3 434 842
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	272	—	—	272	272
Swaps de taux d'intérêt	—	6 592	287	—	6 879	6 879
Options	—	35 385	—	—	35 385	35 385
Autres éléments d'actifs	—	—	—	19 030	19 030	19 030
Total des actifs financiers	<u>173 843</u>	<u>162 913</u>	<u>404 792</u>	<u>3 626 947</u>	<u>4 368 495</u>	<u>4 390 095</u>
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	3 587 769	3 587 769	3 547 600
Emprunts	—	—	—	143 159	143 159	143 159
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	272	—	—	272	272
Swaps de taux d'intérêt	—	4 752	602	—	5 354	5 354
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	58 427	58 427	58 427
Total des passifs financiers	<u>—</u>	<u>5 024</u>	<u>602</u>	<u>3 789 355</u>	<u>3 794 981</u>	<u>3 754 812</u>
Gains nets réalisés et non réalisés	22 298	1 969	6 012	—	30 279	s. o.
Revenus d'intérêts	5 488	(1 680)	11 270	143 569	158 647	s. o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(41 392)	(41 392)	s. o.
Revenus de dividendes	—	1 406	—	—	1 406	s. o.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Classement de l'évaluation de la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 — Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier, directement ou indirectement.

Niveau 3 — Données relatives à l'instrument financier qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Processus d'évaluation des instruments financiers pour chaque niveau

Valeurs mobilières

Les titres de participations négociés en bourse sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables, la Caisse établit la juste valeur par le biais, lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs identiques ou ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

En général, les prix dérivés de modèles doivent être utilisés à un niveau inférieur, dans la hiérarchie des sources de prix, à celui des prix pouvant être observés directement. Lorsqu'il en existe, il convient d'utiliser dans la mesure du possible les modèles standards du secteur d'activité et les données d'entrée observables du marché sont donc classées niveau 2.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers; ils sont donc classés au niveau 3.

Marge d'intérêt à recevoir

En ce qui concerne la marge d'intérêt à recevoir, la Caisse établit sa juste valeur à l'aide d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Elle est donc classée au niveau 2.

Dépôts

Les flux de trésorerie sont actualisés selon les taux d'intérêt sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités pour évaluer la juste valeur des dépôts; elle est donc classée au niveau 2.

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants indiquent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs :

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	53 697	—	53 697
Obligations	376 931	306 450	—	683 381
Actions	—	—	3 001	3 001
Fonds de placement et autres	—	73 973	39	74 012
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	255	—	255
Swaps de taux d'intérêt	—	23 087	—	23 087
Options	—	28 795	—	28 795
Marge d'intérêt à recevoir	—	158 015	—	158 015
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	255	—	255
Swaps de taux d'intérêt	—	6 026	—	6 026
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 587 537	3 587 537
Passif				
Dépôts	—	3 886 882	—	3 886 882

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	50 259	—	50 259
Obligations	297 111	230 979	—	528 089
Actions	30 669	—	1 751	32 421
Fonds de placement et autres	—	88 204	39	88 243
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	272	—	272
Swaps de taux d'intérêt	—	6 879	—	6 879
Options	—	35 385	—	35 385
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	272	—	272
Swaps de taux d'intérêt	—	5 354	—	5 354
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 434 842	3 434 842
Passif				
Dépôts	—	3 547 600	—	3 547 600

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

23. Engagements et éventualités

Lettres de garantie et engagements de crédit

Les instruments financiers dont les montants représentent un risque de crédit ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement celle qui s'applique aux prêts.

Les lettres de garantie représentent des engagements irrévocables de la Caisse à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car plusieurs de ces instruments expireront ou seront réalisés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le montant maximal des lettres de garantie et des engagements de crédit est présenté à la note 24.

Éventualités

La Caisse fait l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière de la Caisse.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation.

L'approche de gestion des risques de la Caisse repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et des unités à l'égard des résultats consolidés et de la qualité de gestion des risques, ainsi qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les composantes de la Caisse dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière.

La grande majorité des prêts et dépôts de la Caisse ont trait au marché néo-brunswickois.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Gestion du risque de crédit

La Caisse maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres de façon efficace; pour y parvenir, elle s'est dotée de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris les risques de crédit. Elles disposent à cet effet de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit de la Caisse. Ces encadrements définissent notamment :

- l'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Ces encadrements sont complétés par les pratiques de crédit de la Caisse. Elles précisent :

- les modalités relatives aux limites d'engagement, d'autorisation, de révision et de délégation;
- les règles relatives à la gestion et au contrôle des activités de crédit;
- les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont généralement utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente une transaction. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

La profondeur d'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts ayant des caractéristiques plus risquées sont approuvés par le département de crédit du siège social de la Caisse.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par la Caisse selon les politiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque des engagements.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation spécifique.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, la Caisse obtient une garantie si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie est habituellement composée d'actifs comme de l'encaisse, des titres gouvernementaux, des actions, des comptes débiteurs, des stocks ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL est effectué avec les garanties usuelles.

En date du 31 décembre, la proportion du portefeuille de prêts d'habitation aux particuliers qui est assurée par la SCHL est de 41 % (2019 — 43 %).

Exposition maximale au risque de crédit

	2020	2019
	\$	\$
Constatée à l'état consolidé de la situation financière		
Liquidités	94 431	151 416
Valeurs mobilières	752 183	588 348
Prêts		
Particuliers	2 247 600	2 192 163
Entreprises	1 284 661	1 236 191
Provisions collectives	(19 774)	(15 112)
Instruments financiers dérivés	52 137	42 536
Autres éléments d'actifs financiers	202 221	19 030
	4 613 459	4 214 572
	2020	2019
	\$	\$
Hors état consolidé de la situation financière		
Lettres de garantie	8 732	5 769
Engagements de crédit	909 828	816 358
	918 560	822 127

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Qualité du crédit

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des portefeuilles de titres de marché monétaire et d'obligations, évaluée selon les cotes d'évaluation externe. Les autres actifs financiers de la Caisse ne sont pas cotés.

	2020	2019
	\$	\$
Titres de marché monétaire		
R1-H	53 697	50 259
	53 697	50 259
Obligations		
AAA	177 863	152 679
AA	193 109	199 242
A	235 102	113 259
BBB	61 465	48 942
BB	15 842	13 967
	683 381	528 089

Provision pour pertes sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant montre l'évolution de la provision pour pertes sur les valeurs mobilières :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	118	128
(Diminution) augmentation de la provision du portefeuille de liquidité	54	(10)
Solde à la fin de l'exercice	172	118

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière, à l'échéance ou non.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Caisse, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. La Caisse est également dotée d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un plan d'action en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF. Ce niveau minimal de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la Caisse et d'un suivi quotidien. Les liquidités admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de liquidité, de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières est constitué principalement de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à R1-L.

La trésorerie de la Caisse s'assure d'une stabilité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances.

Le tableau suivant présente certains instruments financiers par échéance contractuelle restante :

				2020
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	3 159 887	704 212	514	3 864 613
Emprunts, excluant les obligations locatives	3 969	159 068	—	163 037
Autres passifs financiers	56 883	—	—	56 883
Engagements de crédit	909 828	—	—	909 828
Lettres de garantie	8 732	—	—	8 732
Instruments financiers dérivés avec règlement net	1 948	4 333	—	6 281

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

	2019			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	1 822 928	1 720 389	44 452	3 587 769
Emprunts, excluant les obligations locatives	40 987	102 172	—	143 159
Autres passifs financiers	58 427	—	—	58 427
Engagements de crédit	816 358	—	—	816 358
Lettres de garantie	5 769	—	—	5 769
Instruments financiers dérivés avec règlement net	887	4 739	—	5 626

Caisse populaire acadienne Ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et d'autres investissements créant des positions figurant à l'état de la situation financière ou non.

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser les revenus financiers nets, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution des revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'incidence de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure de l'état de la situation financière, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion des risques de la Caisse a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect d'une saine gestion.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 10 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse :

	2020	2019
	\$	\$
Incidence d'une augmentation	79	177
Incidence d'une diminution	(65)	(118)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors état de la situation financière. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion des risques de la Caisse.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau qui suit montre l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice.

	2020						
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	59 772	30 273	102 026	284 090	335 794	150 228	962 183
Prêts	543 372	430 711	856 551	1 695 313	24 286	(37 746)	3 512 487
Autres éléments d'actifs	—	10 287	29 327	118 401	—	163 142	321 157
	603 144	471 271	987 904	2 097 804	360 080	275 624	4 795 827
Passif et capitaux propres							
Dépôts	635 926	2 064 141	459 820	704 212	514	—	3 864 613
Provisions techniques	—	—	—	—	216 865	—	216 865
Emprunts	—	—	3 969	159 760	—	—	163 729
Autres passifs	—	—	—	—	—	84 590	84 590
Capitaux propres	—	—	—	—	—	466 030	466 030
	635 926	2 064 141	463 789	863 972	217 379	550 620	4 795 827
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	(32 782)	(1 592 870)	524 115	1 233 832	142 701	(274 996)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(30 800)	(65 300)	148 900	(52 800)	—	—
Écart de sensibilité totale	(32 782)	(1 623 670)	458 815	1 382 732	89 901	(274 996)	—

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

	2019						
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	103 774	21 312	83 571	255 984	248 823	180 223	893 687
Prêts	637 676	413 467	833 147	1 546 979	10 321	(28 348)	3 413 242
Autres éléments d'actifs	—	—	—	—	—	133 790	133 790
	741 450	434 779	916 718	1 802 963	259 144	285 665	4 440 719
Passif et capitaux propres							
Dépôts	588 259	595 090	639 579	1 720 389	44 452	—	3 587 769
Provisions techniques	—	—	—	—	194 503	—	194 503
Emprunts	—	—	40 644	103 137	—	—	143 781
Autres passifs	—	—	—	—	—	82 991	82 991
Capitaux propres	—	—	—	—	—	431 675	431 675
	588 259	595 090	680 223	1 823 526	238 955	514 666	4 440 719
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	153 191	(160 311)	236 495	(20 563)	20 189	(229 001)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(376 310)	5 110	410 500	(39 300)	—	—
Écart de sensibilité totale	153 191	(536 621)	241 605	389 937	(19 111)	(229 001)	—

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

L'écart net à l'état consolidé de la situation financière est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Cet écart représente la différence entre le total des actifs et le total des passifs et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception de certains éléments non sensibles aux taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'incidence attribuable aux instruments financiers dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt. En fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur incidence s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 1 341 000 \$ (2019 – 1 309 385 \$).

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter les revenus financiers nets de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer les revenus financiers nets. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie.

Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. La Caisse, à l'exception d'Acadie Vie, maintient un écart limité entre l'actif et le passif en dollars américains en validant la position quotidiennement et procédant à l'achat/vente de devises au besoin. De son côté, l'exposition d'Acadie Vie à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, l'exposition globale de la Caisse à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens.

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard des éléments d'actif et de passif financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains :

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de change (suite)

	2020	2019
	\$	\$
Liquidités	22 852	76 710
Valeurs mobilières	—	9 218
Prêts	24	93
Dépôts	(23 321)	(77 227)
Autres éléments de passif	(1)	(5)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur le résultat net d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 0,01 \$ de la devise américaine sur le capital de la Caisse :

	2020	2019
	\$	\$
Augmentation de 0,01 \$ du dollar américain	(4)	68
Baisse de 0,01 \$ du dollar américain	4	(68)

Il n'y aurait aucune incidence d'une variation du taux de change sur les autres éléments du résultat global.

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse est exposée au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne et résulte de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles.

En général, les catégories de risques d'assurance auxquels fait face la Caisse sont :

Risque de mortalité

Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt que prévu.

Risque de morbidité

Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions.

Risque de longévité

Risque de perte résultant du fait que le rentier vit plus longtemps que prévu.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance (suite)

Risque de rendement

Risque de perte résultant du fait que les rendements réels soient inférieurs aux rendements prévus.

Risque de charges

Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu.

Risque de décision du titulaire de police

Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions.

Dans le but de gérer adéquatement ces risques, la Caisse procède à des études d'expérience sur une base régulière afin d'être à jour le plus possible avec les données de l'industrie et les données internes de la Caisse.

La Caisse a également mis en place une directive de gestion de l'offre pour gérer avec prudence et contrôler les risques liés à la conception et à la tarification de ses produits. Cette directive permet aux tables de travail d'assurance d'assurer un encadrement uniforme dans l'établissement de la tarification des produits d'assurance.

La Caisse a également des ententes de réassurance qui visent deux objectifs principaux :

1. Le partage du risque financier avec un réassureur; et
2. Le bénéfice de l'expertise de ces réassureurs dans la conception des produits d'assurance.

La réassurance est effectuée majoritairement auprès d'un seul réassureur. Le réassureur principal de la Caisse a une cote de solvabilité de AA- selon l'agence de notation Standard & Poor's.

La Caisse tente de limiter le risque de pertes auquel elle s'expose à l'égard d'un seul assuré ou d'un événement catastrophique touchant plusieurs assurés, et de recouvrer une partie des prestations versées au moyen d'ententes de réassurance.

Dans l'éventualité où les réassureurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations contractuelles, la Caisse serait responsable des risques éventuels liés à la rétrocession.

26. Gestion du capital

La gestion du risque de capital de la Caisse a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital de la Caisse et de ses filiales sont adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation interne tout en soutenant la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs de la Caisse.

Le niveau minimal de capital que la Caisse doit maintenir est prescrit par les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. La Caisse a respecté ces exigences réglementaires tout au long de l'exercice. Le résumé des ratios est présenté ci-dessous.

Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)

	2020	2019
	\$	\$
Fonds propres nets de déductions		
CET1	438 822	402 772
T2	18 306	15 695
Total	457 128	418 467
Actifs pondérés par le risque	2 770 310	2 459 146
Ratio de fonds propres		
CET1	15,8 %	16,4 %
Total	16,5 %	17,0 %
Actifs aux fins du calcul du ratio du levier	4 537 414	4 380 590
Ratio du levier	9,7 %	9,2 %

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)

Acadie Vie

Le capital de la Société se compose de ses capitaux propres. La Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, qui est l'autorité réglementaire pour Acadie Vie, exige que celle-ci se conforme à la ligne directrice du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) définissant le Test de Suffisance de capital des sociétés d'Assurance Vie (TSAV). Cette ligne directrice établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques.

Les normes professionnelles de l'ICA requièrent également que l'actuaire désigné effectue annuellement un examen dynamique de la suffisance du capital. Cette étude a pour but de montrer à la direction l'évolution du surplus et les menaces à la solvabilité de la Société. C'est un processus par lequel l'actuaire analyse et projette, à l'aide de scénarios, les tendances de la situation financière de la Société en fonction des circonstances actuelles, de son passé récent et de son plan d'affaires.

Dans le cadre de ce processus, des formules réglementaires sont utilisées en tant que normes de suffisance du capital. Actuellement, le ratio minimal du TSAV est de 90 %.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Société présente un TSAV qui satisfait aux exigences requises.

	2020	2019
	\$	\$
Capital de catégorie 1	50 827	47 173
Capital de catégorie 2	8 106	9 151
Total du capital disponible du TSAV	58 933	56 324
Provision d'excédant et dépôts admissibles	53 715	49 414
Coussin de solvabilité de base	63 173	55 469
Ratio total du TSAV	178,3 %	190,6 %
Ratio du noyau du TSAV	140,0 %	147,4 %

27. Acquisition

Le 24 juillet 2020, la Caisse a réalisé l'acquisition des compagnies 607843 N.B. Inc. et 717560 N.B. Inc., opérant respectivement sous les noms de Haché Dumaresq Gaudet Services financiers et Léger Gaudet Stewart Services financiers. Ces entités se spécialisent dans la vente de fonds communs de placements.



uni.ca
